



Division des droits des Palestiniens

Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne

*La nécessité de régler d'urgence les questions relatives au statut permanent :
les frontières, Jérusalem, les colonies, les réfugiés et l'eau*

**Qawra (Malte)
12 et 13 février 2010**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	2
II. Séance d'ouverture	5–15	2
Débat de haut niveau	16–21	6
III. Séances plénières	22–70	8
Première séance plénière	22–41	8
État du processus de paix Situation générale	22–29	8
Mandats concernant les questions relatives au statut permanent	30–41	11
Deuxième séance plénière	42–70	16
Rompre le statu quo : créer un climat politique favorable à la poursuite du processus de paix	42–70	16
Perspectives internationales et régionales sur la promotion d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien	42–55	16
Moyens de combler les fossés et d'instaurer la confiance entre les parties	56–62	21
Contribution des organisations parlementaires et interparlementaires au soutien de la paix israélo-palestinienne et de la stabilité dans la région	63–70	24
IV. Séance de clôture	71–77	26
Annexes		
I. Observations finales des organisateurs		29
II. Liste des participants		33

I. Introduction

1. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne s'est tenue à Qawra (Malte) les 12 et 13 février 2010 sous les auspices de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en application des résolutions 64/16 et 64/17 de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 2009.

2. Le Comité était représenté par une délégation composée de M. Pedro Núñez Mosquera (Cuba), Vice-Président du Comité et Chef de la délégation; M. Saviour Borg (Malte), Rapporteur du Comité; et M. Riyad Mansour (Palestine).

3. La Réunion a comporté une séance d'ouverture, deux séances plénières et une séance de clôture. Dix-neuf intervenants, dont des Israéliens et des Palestiniens, ont présenté des exposés. En outre, le Président du Parlement égyptien et le Vice-Premier Ministre et Ministre d'État turc ont fait des déclarations au cours du débat de haut niveau. Ont assisté à la Réunion des représentants de 30 États Membres, du Saint-Siège et de la Palestine, de 3 organisations intergouvernementales, de 7 organisations interparlementaires, de 2 organismes des Nations Unies et de 14 organisations de la société civile, ainsi que 56 parlementaires et plusieurs personnalités invitées spécialement et des représentants des médias (voir annexe II).

4. Les organisateurs de la Réunion ont présenté des observations finales à la séance de clôture (voir annexe I).

II. Séance d'ouverture

5. **M. Louis Galea**, Président du Parlement maltais, a fait observer que la Réunion était l'aboutissement d'un processus engagé à la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix au Moyen-Orient tenue à Chypre en mai 2009, où les hôtes avaient commencé à examiner la possibilité d'organiser conjointement une réunion consacrée au rôle des parlementaires. M. Galea a signalé que, lors d'une rencontre récente, « une personnalité éminente » avait dit craindre qu'en essayant de modifier quoi que ce soit dans la paralysie du processus de paix au Moyen-Orient, on risquait d'aggraver la situation. Tout en se qualifiant de réaliste, M. Galea a déclaré n'avoir jamais perdu espoir et être attristé que certains aient une vision aussi pessimiste de la situation. Il s'est dit d'avis que la présente Réunion devait viser à donner un nouvel élan et une valeur ajoutée aux efforts des acteurs plus traditionnels. Reconnaissant que la solution définitive proviendrait de la diplomatie intergouvernementale, il a souligné que la diplomatie parlementaire était de plus en plus reconnue comme jouant un rôle complémentaire important dans la promotion du dialogue. Pour conclure, il a espéré que les débats favoriseraient une meilleure compréhension des problèmes à résoudre et permettraient de dégager un cadre pour la poursuite de la collaboration.

6. **M. Tonio Borg**, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Malte, a estimé que cette réunion n'aurait pas pu se tenir à un moment plus opportun. Il était très préoccupé par l'impasse dans laquelle continuait de se trouver le processus de paix, le manque de confiance entre les parties et le désaccord sur le mandat des négociations, encore aggravés par les événements dramatiques survenus sur le terrain. Rappelant que d'importants efforts diplomatiques avaient été déployés par divers acteurs en faveur de la reprise des négociations, il a regretté que l'avancée décisive souhaitée continue de se

dérober et a exhorté la communauté internationale à faire tout son possible pour travailler directement avec les parties et avec les partenaires régionaux, ainsi qu'au sein du Quatuor, pour promouvoir un processus véritable qui déboucherait sur un règlement clair. M. Borg a dit que les réunions d'appui comme celle-ci donnaient l'occasion aux gouvernements et aux institutions, ainsi qu'aux représentants des parlements des États de la Méditerranée, de débattre de la paix dans la région. Il a souligné que les parlementaires avaient un rôle important à jouer s'agissant de l'appui à la paix et à la stabilité israélo-palestiniennes en intensifiant les échanges et le dialogue constructif.

7. Notant qu'un an après la crise à Gaza, les conditions de vie y demeuraient déplorables, M. Borg a appelé à la cessation du blocus, ainsi qu'à un redoublement des efforts déployés en faveur de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie. La situation à Jérusalem-Est demeurait elle aussi très préoccupante, de même que l'extension des activités d'implantation, la démolition de logements palestiniens et la révocation de droits de résidence. De même que l'avait affirmé en 2009 la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Borg a rappelé que le reste de la communauté internationale n'avait jamais reconnu l'annexion de Jérusalem-Est par Israël. Il a réaffirmé que, pour parvenir à une paix véritable, il fallait trouver un moyen de régler par la négociation le statut de Jérusalem comme future capitale de deux États. Soulignant que les activités de peuplement menées dans l'ensemble du territoire occupé depuis 1967 étaient illégales et contraires à la Feuille de route, il a estimé que seules des mesures de confiance concrètes sur le terrain pourraient conduire à une reprise des négociations. Seule la création d'un État palestinien permettrait l'avènement de la paix. Formant le vœu que les deux journées à venir permettraient de progresser vers la réalisation de l'objectif d'une paix globale dans la région, il a défendu l'idée qu'en plus d'envoyer des signaux positifs sur le plan politique, la Réunion devrait donner à tous ceux qui étaient directement concernés par l'évolution du processus de paix l'assurance que leur bien-être restait au premier plan des préoccupations.

8. **M. Oscar Fernandez-Taranco**, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a donné lecture de la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, **M. Ban Ki-moon**. Notant que d'énormes difficultés restaient à surmonter dans la quête des Palestiniens pour l'autodétermination et le statut d'État, ainsi que pour la reconnaissance et la sécurité d'Israël et la paix durable dans la région, le Secrétaire général demandait instamment à toutes les parties de répondre positivement aux appels à la reprise des pourparlers politiques et à œuvrer de concert pour aboutir rapidement à de vrais résultats. Les questions relatives au statut permanent, y compris à Jérusalem, aux frontières, aux réfugiés, à la sécurité, aux colonies et à l'eau, ne se résoudraient que par la négociation. Tout en saluant les efforts d'Israël et sa volonté de reprendre les pourparlers, il regrettait que l'évolution de la situation sur le terrain empêche le retour à la négociation et engageait Israël à respecter les principes du droit international et les obligations qui lui incombaient au titre de la Feuille de route, y compris s'agissant des implantations. Il demandait instamment à Israël de s'abstenir de prendre des mesures qui pouvaient préjuger de l'issue des négociations et créer des tensions, en particulier à Jérusalem-Est. Il faudrait trouver, par la négociation, le moyen de faire en sorte que Jérusalem devienne la capitale de deux États, et des dispositions acceptables par tous en ce qui concerne les Lieux saints.

9. Saluant les mesures de réforme adoptées par l'Autorité palestinienne, le Secrétaire général soulignait qu'il importait de faire avancer le programme d'édification d'un État palestinien, tout en s'efforçant de remplir l'intégralité des obligations prévues dans la Feuille de route, notamment celle de mettre fin aux provocations contre Israël. Il jugeait encourageantes les mesures prises par

Israël pour alléger les restrictions à la circulation et favoriser l'activité économique en Cisjordanie. À Gaza, les souffrances que continuaient d'endurer les civils étaient une profonde source d'inquiétude, et la poursuite du blocus était inacceptable et contraire au but recherché puisqu'elle détruisait le commerce légitime et empêchait les organisations d'aide de lancer les activités de reconstruction civile. Le Secrétaire général condamnait les tirs de roquette lancés depuis Gaza, qui prenaient aveuglément pour cible des civils israéliens, et soulignait que l'Organisation des Nations Unies continuerait d'essayer de porter assistance aux habitants de Gaza, de promouvoir le dialogue et de rallier l'appui de la communauté internationale en faveur d'une stratégie capable d'apporter la tranquillité tant pour les habitants de Gaza que pour les Israéliens. Il appuyait les efforts déployés par l'Égypte en faveur de l'unification entre Palestiniens. Signalant que les résolutions du Conseil de sécurité, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe établissaient des paramètres clairs concernant la cessation de l'occupation commencée en 1967 et la création d'un État de Palestine, il soulignait qu'une volonté politique de la part des dirigeants des deux côtés était nécessaire, en même temps qu'un appui créatif de la part de tierces parties.

10. **M. Rudy Salles**, Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), mettant en évidence les points communs aux pays de la région méditerranéenne, a déclaré que l'APM était une organisation régionale, et que son objectif était de faire de la Méditerranée un véritable pont entre les États qui la bordaient. Insistant sur le fait que la Méditerranée ne devait pas être une ligne de division, il a ajouté que l'APM avait pour unique ambition d'améliorer le niveau de vie de tous les citoyens de la région et de faire en sorte qu'ils coexistent en paix. L'APM était devenue un acteur reconnu et respecté dans la diplomatie parlementaire et avait obtenu, en décembre 2009, le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. Signalant la participation de l'APM à plusieurs dossiers sensibles dans la région méditerranéenne, des Balkans à Chypre, il a souligné que l'Assemblée s'était aussi montrée résolue à contribuer à un règlement du conflit Israélo-palestinien.

11. M. Salles a dit que la présente Réunion s'inscrivait dans le prolongement des trois années de travail mené par l'APM sur le dossier du Moyen-Orient. Au lendemain des événements de Gaza en décembre 2008, l'Assemblée avait placé la question du Moyen-Orient au centre de ses activités et, en mai 2009, son bureau avait dirigé une mission d'établissement des faits dans la région pour se rendre compte par lui-même des conséquences de l'opération militaire, rencontrer les principaux acteurs et envisager la manière dont l'APM pourrait contribuer à régler le problème. Le Bureau de l'Assemblée avait aussi organisé des réunions en Europe et dépêché une mission aux États-Unis en décembre 2009, où il avait tenu des discussions avec de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies à New York, y compris le Secrétaire général. Tout en soulignant la nécessité de définir clairement les paramètres du conflit, M. Salles a appelé les parlementaires à mener une analyse exhaustive et à s'engager à exercer leur influence pour appuyer et promouvoir un dialogue sur la manière de surmonter ce problème.

12. **M. Pedro Núñez Mosquera**, Président de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a fait part du plein appui du Comité à la création de deux États, Israël et la Palestine, sur la base des frontières de 1967. Tout en soulignant que toute modification de ces frontières ne saurait avoir lieu que par consentement mutuel et non de manière unilatérale, il a déploré la poursuite de l'élargissement des colonies et l'édification du mur de séparation, qui préjugeaient de l'issue des négociations relatives au statut permanent. Signalant que l'implantation de colonies se poursuivait sans relâche à Jérusalem-Est, qui était explicitement exclue du gel

de 10 mois des constructions, M. Núñez Mosquera a appelé l'attention sur les rapports faisant état de l'approbation de la construction de nouveaux groupes d'habitations ainsi que sur une proposition israélienne approuvée visant l'inscription d'implantations de Cisjordanie sur la liste des localités considérées comme « zones prioritaires nationales ». Il a déclaré que le Comité considérait que le gel de la construction d'implantations était, au mieux, partiel et temporaire, et a souligné que la présence des colonies dans un territoire occupé demeurait illégale au regard du droit international et nuisait gravement aux efforts de relance des pourparlers de paix.

13. M. Núñez Mosquera a indiqué que la question des réfugiés de Palestine demeurait une question fondamentale du point de vue du statut permanent et qu'aucune négociation en vue d'un accord de paix ne serait négligée. Il a souligné que les divers programmes d'indemnisation et de réinstallation des réfugiés proposés au fil des années, ainsi que le travail mené sans relâche par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), avaient toujours été conçus comme des mesures provisoires et non comme un substitut au droit inaliénable des réfugiés à rentrer chez eux et à récupérer les terres d'où ils avaient été déplacés. Il a souligné également qu'il importait de régler le problème de la rareté et de la répartition inéquitable de l'eau et de la mauvaise gestion de cette ressource, et a appelé l'attention sur la résolution 64/185, dans laquelle l'Assemblée générale avait, entre autres, réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien sur ses ressources naturelles et exigé qu'Israël cesse de mettre en péril les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, et s'était déclarée préoccupée par le fait qu'Israël détruisait en grand nombre des équipements essentiels, en particulier dans la bande de Gaza. M. Núñez Mosquera a signalé que le Comité appuyait tous les efforts visant à instaurer un climat propice à la reprise de négociations entre les parties sur le statut permanent.

14. **M. Tayseer Quba'a**, Vice-Président du Conseil national palestinien, s'exprimant au nom du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, a dit qu'il voyait mal comment le processus de paix pourrait progresser alors qu'Israël agissait en violation des résolutions et décisions internationales. Soulignant que le peuple palestinien était privé de la possibilité d'exercer ses droits inaliénables depuis des milliers d'années, il a déclaré qu'il était temps d'affranchir les Palestiniens de cette injustice historique et de créer un État palestinien ayant Jérusalem pour capitale. La ville sainte de Jérusalem était soumise à la pire forme de judaïsation, sa culture, la composition de sa population et ses caractéristiques historiques étant en train d'être modifiées sous l'effet des politiques racistes du Gouvernement de droite radicale israélien. Ces actes unilatéraux d'Israël allaient conduire, sur le terrain, à une situation où toute négociation sérieuse serait impossible. M. Quba'a a dit que ni la poursuite de la construction de colonies ni le « mur d'apartheid » n'étaient de nature à amener la paix. Évoquant une déclaration récente du Premier Ministre israélien Benjamin Nétanyahou dans laquelle celui-ci avait considéré que les colonies en Cisjordanie faisaient partie intégrante des terres d'Israël, M. Quba'a a fait observer qu'aux yeux de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne et même du Gouvernement américain, ces implantations étaient illégales et devaient être retirées.

15. Notant la déclaration dans laquelle le Premier Ministre Nétanyahou avait annoncé que son gouvernement convaincrat 1 million de juifs de venir en Israël vivre dans les implantations illégales, M. Quba'a a dit qu'il s'interrogeait sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant du retour dans leurs foyers de millions de Palestiniens. La paix ne pourrait s'installer qu'à condition qu'Israël respecte le droit international et qu'une

résolution contraignante adoptée par le Conseil de sécurité en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies oblige Israël à adhérer à une solution de paix fondée sur le principe d'un État palestinien totalement indépendant ayant Jérusalem pour capitale. Déplorant la pratique de deux poids, deux mesures suivie par les États-Unis, M. Quba'a a fait observer que les États-Unis, qui avaient agi comme un volcan en Irak et en Afghanistan, étaient doux et tranquilles comme un agneau face aux politiques israéliennes, malgré la violation par Israël de l'ensemble du droit et des traités internationaux. Il fallait obliger Israël à respecter le droit international et le droit humanitaire international, en particulier la quatrième Convention de Genève¹; à mettre fin à sa politique de châtement collectif; et à libérer les milliers de prisonniers palestiniens. Pour conclure, M. Quba'a a engagé la communauté internationale à garantir le respect des instruments et accords internationaux.

Débat de haut niveau

16. **M. Ahmed Fathi Sorour**, Président du Parlement égyptien, a dit que le fait qu'après six décennies, la terre des Palestiniens, contrairement à celle des autres pays arabes, n'ait pas encore été libérée du colonialisme causait une blessure profonde dans le cœur de tous les Arabes. Rappelant les conclusions du rapport Goldstone², il a déclaré que les auteurs de ces agressions devaient être jugés par la Cour pénale internationale. Pour M. Sorour, le processus de paix était fondé sur la légitimité internationale et sur les résolutions, accords et principes déjà adoptés. Parallèlement, malgré les diverses propositions et négociations, la vision israélienne du processus de paix se caractérisait par une grande confusion et beaucoup d'intransigeance, et des années de procrastination avaient sapé les efforts de nombreux gouvernements. Notant que le Gouvernement israélien actuel voulait reprendre les négociations à zéro et supprimer les accords conclus par les gouvernements précédents, M. Sorour a affirmé que les changements de position d'Israël avaient, au fil des années, entraîné un manque de confiance, les négociateurs palestiniens ayant constamment l'impression de négocier dans des termes qui pouvaient à tout moment devenir caducs.

17. Abordant les questions relatives au statut permanent, qu'il fallait impérativement résoudre pour parvenir à une paix globale et durable, M. Sorour a déclaré que pour qu'un État palestinien soit créé, Israël devait se retirer de tous les territoires qu'il occupait depuis 1967, y compris le Golan syrien, ainsi qu'il était proposé dans l'Initiative de paix arabe. Les implantations israéliennes représentaient l'un des plus graves obstacles à la paix et donnaient aux Palestiniens l'impression que la négociation était vaine et que les Israéliens n'avaient aucune intention de faire la paix. Pour cette raison, les Palestiniens, appuyés en cela par l'Égypte, estimaient que les négociations ne pourraient pas reprendre tant que la construction de colonies de peuplement ne serait pas interrompue, en particulier à Jérusalem-Est. Déplorant les mesures prises par Israël pour modifier le statut de la Ville Sainte, il a dit que toute solution devrait impérativement prévoir que Jérusalem serait la capitale du futur État palestinien. Le droit des Palestiniens de retourner dans leur patrie et leur droit de contrôler l'ensemble de leurs ressources en eau étaient des droits inaliénables et ces questions devaient être réglées dans le respect du droit international.

18. S'agissant des positions internationales, M. Sorour a demandé que le Président Barack Obama fasse pression sur Israël pour que cessent les activités

¹ Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, adoptée le 12 août 1949 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973).

² A/HRC/12/48.

d'implantation et s'est félicité de la décision prise par les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne concernant Jérusalem. Il attendait avec impatience qu'une décision contraignante soit prise par le Conseil de sécurité au sujet de la création d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est pour capitale. M. Sorour a proposé comme moyen de contourner l'impasse que les négociations se tiennent dans un délai fixé, sous la direction du Quatuor et dans le cadre des résolutions des Nations Unies existantes, du droit international et des accords et initiatives antérieurs. Il a insisté sur le fait que les activités d'implantation devaient être interrompues, que des mesures de confiance devaient être prises et que la priorité devrait être accordée à la question des frontières, et a conclu en disant que les meurtres et les destructions de logements qui se poursuivaient en raison de la crise actuelle ne feraient qu'engendrer davantage de violence, d'instabilité et de terreur des deux côtés de la Méditerranée.

19. **M. Cemil Çiçek**, Vice-Premier Ministre et Ministre d'État turc, a insisté sur la nécessité de relancer le processus de paix et de le faire aboutir le plus rapidement possible. Il a exhorté les membres de la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif, ajoutant que le cadre de mise en œuvre du processus – à savoir les principes énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route – était clair. Notant que le conflit israélo-palestinien était au centre de tous les problèmes interdépendants et complexes du Moyen-Orient, il a fait observer que la question de Jérusalem était au cœur même du conflit. M. Çiçek a souligné qu'une solution permanente nécessiterait non seulement des accords intergouvernementaux, mais aussi une tolérance mutuelle de la part des différentes communautés de la ville. Tant que la paix ne régnerait pas à Jérusalem, a-t-il prévenu, les chances de parvenir à une stabilité durable dans la région seraient très faibles.

20. Soulignant que les activités d'implantation qui se poursuivaient tant à Jérusalem qu'en Cisjordanie constituaient de sérieux obstacles à la paix, M. Çiçek a affirmé que pour que les négociations soient relancées, toutes ces activités devaient cesser. S'associant au point de vue palestinien selon lequel l'arrêt des activités d'implantation n'était pas une condition préalable mais une obligation qui incombait à Israël en vertu de la Feuille de route, il a ajouté que les 10 mois de gel ne suffisaient pas à remplir cette obligation et n'avaient pas non plus satisfait les attentes des Palestiniens et de la communauté internationale. Il a demandé une révision du calendrier et de la portée du gel des activités d'implantation, ajoutant que ces activités étaient aussi en train de modifier la donne sur le terrain et d'empêcher toute négociation constructive au sujet des frontières. Insistant sur l'importance des questions relatives à l'eau et aux réfugiés, il a souligné qu'il ne fallait pas que des mesures unilatérales viennent réduire les chances de résoudre les questions sur lesquelles porteraient les négociations relatives au statut permanent, et a appelé à l'application de la résolution 194 de l'Assemblée générale. Au sujet de Gaza, M. Çiçek a déploré et jugé inacceptable le fait que les blessures de cette tragédie humanitaire n'aient pas encore été pansées. Il a appelé à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité comme point de départ vers de nouvelles étapes.

21. M. Çiçek s'est déclaré préoccupé par la désunion entre Palestiniens, qui non seulement empêchait le maintien d'un système sociopolitique fonctionnel dans le territoire palestinien, mais compromettrait aussi la reprise du processus de paix. Soulignant que tous les Israéliens et les Palestiniens avaient le droit de vivre à l'abri de la peur, il a noté que pour l'heure, il n'existait aucun véritable processus de paix en cours et que de nombreux obstacles barraient le chemin. Il a engagé tous les acteurs à faire tout leur possible pour faire

avancer le processus de paix et aider les Palestiniens à exercer leurs droits inaliénables.

III. Séances plénières

Première séance plénière

État du processus de paix

Situation générale

22. **M. Sa'eb Erakat**, Chef du Département des affaires relatives aux négociations de l'Organisation de libération de la Palestine, s'est qualifié de négociateur le plus défavorisé de l'histoire, car il n'avait ni pays ni armée ni marine et avait la charge de représenter une population fragmentée. Insistant sur la gravité des problèmes posés aux négociateurs, il a dit que pour régler un conflit, la matrice des intérêts devait mûrir suffisamment pour atteindre un niveau où le coût du conflit devenait beaucoup élevé que celui de l'instauration de la paix. Il a signalé qu'Israël savait que toute action qui ne respecterait pas les principes du droit international ne serait pas acceptée par la partie palestinienne. Notant la reconnaissance par la partie palestinienne du droit de l'État d'Israël à exister dans le cadre des frontières définies en 1967, il a dit que l'État palestinien devrait être créé sur le territoire restant – 22 % de la patrie historique – et avoir Jérusalem-Est pour capitale, ajoutant que tout comme les Palestiniens ne pouvaient pas obliger Israël à conclure un accord, les Israéliens ne pourraient pas obliger les Palestiniens à signer quoi que ce soit qui ne répondrait pas à ce principe. M. Erakat a examiné en détail les derniers pourparlers qui avaient eu lieu entre le Président Abbas et l'ancien Premier Ministre Ehud Olmert, lors desquels M. Olmert avait proposé une modification de l'ordre de 6,5 % des frontières de 1967 afin d'installer des colonies; un accord avait alors été sur le point d'être conclu à propos des frontières. MM. Olmert et Abbas avaient convenu d'envoyer une délégation auprès du Président des États-Unis, George W. Bush, le 3 janvier 2009 afin de boucler l'accord. Le 27 décembre 2008, M. Olmert s'était rendu à Gaza plutôt qu'à Washington.

23. Tout en soulignant que les Palestiniens souhaitaient que l'Envoyé spécial du Gouvernement américain, M. George Mitchell, réussisse dans sa mission, M. Erakat a déclaré que la cessation des activités d'implantation n'était pas une condition, mais une obligation qui incombait à Israël en vertu de la Feuille de route. Prenant note des exigences d'Israël s'agissant du processus de paix, il a engagé vivement le Premier Ministre Nétanyahou à tenir compte de la différence entre diktat et négociation. Tout en reconnaissant que des pourparlers indirects pourraient être le moyen de prise de décisions le plus adapté compte tenu du fait que Palestiniens et Israéliens avaient épuisé les possibilités de négociation directe, M. Erakat a souligné que le temps était venu que des décisions soient prises, non pas par les négociateurs mais par les dirigeants politiques. Parallèlement à cela, il a demandé que M. Mitchell précise s'il jouait un rôle de médiateur ou d'arbitre, si les pourparlers seraient ouverts ou se dérouleraient selon un calendrier bien précis, si l'on commencerait par y aborder la question prioritaire des frontières et enfin ce qu'il ferait si, quatre mois plus tard, le Gouvernement israélien ne voulait pas s'engager sur la question des frontières. M. Erakat a poursuivi en disant qu'il n'y aurait d'État palestinien que si Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est formaient une unité territoriale unique. Il a invité M. Mitchell à envisager d'adopter la déclaration récente des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, de convaincre le Quatuor d'admettre la solution reposant sur deux États sur la base des frontières de 1967 accompagnée d'échanges

convenus et d'établir un plan définissant la structure et l'ordre de déroulement des pourparlers indirects.

24. Notant que désormais les options possibles pour Israël étaient la solution de deux États, une solution prévoyant un État unique ou la situation « d'apartheid » qui régnait actuellement en Cisjordanie, M. Erakat a espéré que la matrice d'intérêts d'Israël mûrirait bientôt, de sorte qu'il reconnaisse l'utilité de la première option. S'agissant de Gaza, il a déclaré que la démocratie n'avait pas échoué en Palestine; le Hamas n'avait pas réussi à gouverner démocratiquement et à reconnaître les accords antérieurs, ce qui avait renforcé les arguments d'Israël et affaibli les positions des Palestiniens et des Arabes. En conclusion, M. Erakat a appelé toutes les parties concernées à reconnaître les frontières de 1967 avec les échanges convenus et Jérusalem-Est comme capitale d'un État palestinien; à reconnaître l'État palestinien; à assurer aux civils palestiniens la protection à laquelle ils avaient droit en vertu des Conventions de Genève³; à rester aux côtés des Palestiniens afin que ceux-ci sachent qu'ils n'étaient pas seuls; et à veiller à ce que les activités d'implantation de colonies prennent fin, y compris à Jérusalem-Est.

25. **M. Alon Liel**, ancien Ambassadeur d'Israël et professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, a ouvert son propos en précisant qu'il ne représentait pas le Gouvernement israélien et en regrettant qu'aucun membre de ce gouvernement n'assiste à la réunion. Très attaché à Israël et se qualifiant de grand patriote, M. Liel déplorait toutefois fortement les pratiques diplomatiques israéliennes actuelles. Il a souligné en outre que la situation sur le terrain à Gaza et en Cisjordanie était inacceptable et immorale et ne ferait qu'entraîner davantage de violence.

26. Notant qu'en Israël, beaucoup pensaient que les forces de la paix avaient tant été mises à mal que la solution de deux États semblait actuellement impossible, M. Liel a considéré que pour combler le fossé entre Israël et les Palestiniens, il faudrait qu'un séisme de magnitude 8 se produise sur la carte politique d'Israël. Rappelant que les pourparlers entre les Palestiniens et M. Olmert étaient terminés et que sur la carte de M. Nétanyahou, la modification territoriale aux frontières de 1967 n'était pas de 6,5 %, comme l'avait proposé M. Olmert, mais plutôt de 11 ou 12 %, il a dit craindre que même si les États-Unis parvenaient à organiser des pourparlers indirects, il n'y aurait pas moyen de combler les fossés. Il a affirmé que les dirigeants israéliens actuels n'avaient pas suivi le même processus d'apprentissage que les gouvernements précédents et qu'ils n'écoutaient que les sondages. Il a constaté avec un profond regret que la création d'un État palestinien ne lui semblait pas possible dans un avenir prévisible, ajoutant qu'en Israël, on n'avait pas un « Mandela », mais un « Nétanyahou » et un « Liberman ». Compte tenu de l'opinion publique israélienne actuelle, M. Liel a estimé qu'il pourrait être tactiquement intéressant pour les Palestiniens de proposer la solution d'un État unique avec des droits égaux pour les Palestiniens, ajoutant que pour Israël une telle solution serait encore plus effrayante que la solution prévoyant deux États.

27. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont déploré l'image sombre dépeinte par M. Liel et averti que l'impasse politique pourrait encore aggraver la situation sur le terrain. Un participant a souligné qu'il importait que les parlementaires de la région méditerranéenne jouent un rôle plus important dans le processus de paix, tandis que plusieurs autres ont mis l'accent sur la responsabilité du monde arabe, en particulier de la Ligue des États arabes, dans l'appui au processus de paix. Évoquant le discours fait récemment au Caire par le Président Obama, un certain nombre de participants

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n^{os} 970 à 973.

ont demandé que l'on presse davantage les États-Unis de mettre fin au conflit israélo-palestinien. Un autre participant a jugé l'approche progressive de M. Mitchell insuffisante et demandé que le Président Obama présente un plan de paix complet et exhaustif. Un parlementaire a dit qu'il fallait engager les États-Unis à imposer une nouvelle feuille de route à Israël, tandis qu'un autre a appelé à des garanties internationales, éventuellement au moyen du Conseil de sécurité. Un participant a déploré que les États-Unis aient eu le monopole sur le processus de paix et plusieurs autres ont souhaité que l'Europe joue un rôle plus actif et plus important. Dans ce contexte, un parlementaire a estimé que l'équilibre actuel ne pourrait être modifié sans la participation active d'une tierce partie autre que les États-Unis. Un autre participant a dit douter qu'une quelconque intervention extérieure puisse être efficace tant que les Palestiniens resteraient divisés.

28. Répondant aux questions et aux commentaires, **M. Erakat** a dit que les dirigeants palestiniens étaient parvenus à la même conclusion que M. Liel, à savoir que l'actuel Gouvernement israélien n'était pas prêt pour la solution prévoyant deux États sur la base des frontières de 1967. Cela ne voulait pas dire toutefois que les Palestiniens devraient baisser les bras. Espérant que tôt ou tard, le prix de la guerre serait jugé trop élevé par les parties concernées, il a déclaré qu'une fois que la matrice des intérêts aurait achevé sa maturation, la paix s'installerait avec la création de deux États sur la base des frontières de 1967. Invitant le monde arabe à apprendre à parler aux Occidentaux dans la langue de leurs intérêts, M. Erakat a dit que le rôle des Européens n'était pas de contredire les États-Unis mais de les compléter. Soulignant que la paix au Moyen-Orient serait fondée sur deux États créés sur la base des frontières de 1967 avec les échanges convenus et de la démocratie dans le monde arabe, il a repris l'aphorisme selon lequel on ne combat pas les idées avec des armes. Il a dit que si un accord définitif était conclu, le Hamas disparaîtrait, mais si aucun accord n'était conclu, c'était lui qui disparaîtrait. Il engageait donc les Israéliens à réfléchir au partenaire qu'ils préféreraient avoir.

29. **M. Liel** a dit que si M. Erakat avait raison lorsqu'il disait qu'il semblait que les Palestiniens ne possédaient rien et que les Israéliens avaient tout, beaucoup d'Israéliens savaient qu'ils étaient eux aussi en danger, car leur avenir dépendait du sort des Palestiniens. Mais à son avis, pour l'instant, les dirigeants israéliens ne partageaient pas ce sentiment et étaient trop confiants. Déconseillant d'attendre un éventuel changement dans les motivations des acteurs internationaux ou nationaux, il a affirmé qu'il fallait convaincre les Israéliens que toute autre alternative était pire que la solution prévoyant deux États. Pour conclure, M. Liel a réaffirmé sa conviction qu'un État palestinien allait naître, mais que cette naissance n'irait pas sans difficulté.

Mandats concernant les questions relatives au statut permanent

30. S'exprimant au sujet des implantations, **M. Aronson**, Directeur de la recherche et des publications à la Foundation for Middle East Peace de Washington, a dit que la décision prise par Israël le 26 novembre 2009 d'imposer un moratoire sur la construction de nouvelles implantations avait principalement eu pour effet d'accélérer l'octroi de nouveaux permis de construire au-delà des moyennes historiques. M. Aronson a expliqué que, la Cisjordanie étant toujours sous administration militaire, l'expression juridique de la décision relative aux implantations consistait en une série d'ordres militaires qui ne contenaient aucune base numérique quant à la construction de colonies. À cet égard, il a rappelé que les États-Unis n'avaient pas réussi à obtenir l'accord du gouvernement Nétanyahou sur une base permettant de juger si le moratoire était ou non violé. Parallèlement, M. Aronson a signalé que l'ordre de gel avait été modifié à mesure que la réalité de ce qu'il impliquait était devenue plus évidente. Les modifications avaient eu pour

résultat de réduire la portée même du gel, et le nombre d'ordres d'arrêt des travaux émis pendant cette période ne s'écartait pas de la moyenne historique. Si la communauté des colons ne voyait pas d'intérêt à enfreindre l'ordre de gel, c'est qu'elle avait déjà beaucoup construit en prévision de celui-ci et qu'on lui avait promis de nouvelles autorisations à l'expiration du moratoire.

31. M. Aronson a déclaré que sur le plan historique, les gels des implantations n'avaient joué aucun rôle dans les évacuations territoriales israéliennes, les activités de construction ayant continué jusqu'au jour où les forces de défense israéliennes s'étaient retirées. S'agissant du Sinaï et de Gaza, il a indiqué que le retrait israélien avait eu lieu à la suite d'une évolution du modèle de sécurité, qui ne nécessitait ni la présence physique des forces israéliennes, ni la poursuite de la construction de colonies. Dans les deux cas, il avait été décidé que l'évacuation et le retrait assureraient à Israël une plus grande sécurité. Au sujet de la situation actuelle en Cisjordanie, M. Aronson a dit qu'à Washington, on commençait à penser que peut-être, une fois que les questions des frontières et de la sécurité seraient réglées, le contexte sécuritaire changerait à tel point que la question des colonies passerait au second plan.

32. Sur la question de Jérusalem, M^{me} **Helena Cobban**, auteur et chercheur spécialiste des affaires internationales et Directrice exécutive du Council for the National Interest Foundation, a dit que depuis Oslo, on avait jugé la question de Jérusalem si compliquée qu'elle devait être inscrite en dernière position dans le programme des négociations, avec la question des réfugiés, en attendant que la confiance s'instaure entre les dirigeants israéliens et palestiniens et qu'ils soient prêts à l'aborder. Pendant ce temps, Jérusalem avait été de plus en plus coupée du reste de la Cisjordanie et la confiance entre les deux parties s'était encore détériorée. M^{me} Cobban a suggéré que la question de Jérusalem soit placée en tête du programme des négociations et que l'on pose un regard neuf sur la manière dont cette question de Jérusalem pourrait aider à débloquer de nombreuses autres questions épineuses. Elle a signalé que si, en vertu du droit international, les Palestiniens de Jérusalem étaient résidents de la Cisjordanie occupée et habilités en conséquence à bénéficier des mesures de protection prévues dans la quatrième Convention de Genève⁴, ils jouissaient d'une grande liberté de circulation, payaient les taxes israéliennes et avaient droit à la protection sociale israélienne. Toutefois, ils étaient extrêmement vulnérables face aux règlements israéliens anti-Palestiniens sur la planification et l'occupation des sols, jouissaient de très peu de droits civiques et politiques et subissaient les tactiques de pression israéliennes, y compris les ordres de démolition, les menaces de révocation de permis de résidence ou d'enquête fiscale.

33. Outre le rôle unificateur que les résidents de Jérusalem pourraient jouer, M^{me} Cobban a signalé plusieurs moyens par lesquels la ville pouvait servir à réconcilier les concepts de solution prévoyant un État unique ou deux États. Évoquant une étude récente selon laquelle dans tout modèle de deux États, les besoins de gestion de la ville nécessiteraient un haut degré de coordination entre les deux États, elle a souligné que la question de la sécurité des frontières au sein même de la ville demeurerait essentielle pour déterminer le futur statut de cette ville et la contribution qu'elle pourrait apporter au rapprochement entre Israéliens et Palestiniens. Dans toute solution de deux États, la ville pourrait soit être divisée, ainsi qu'il était proposé dans l'initiative de Genève, soit être unie, en tant qu'entité indépendante des deux États. Dans la première hypothèse, M^{me} Cobban estimait que même avec une séparation ethnique, les besoins de coordination seraient considérables. Dans

⁴ Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, no 973).

la seconde hypothèse, elle a rappelé que le statut spécial proposé pour Jérusalem dans le plan de partition de l'ONU avait été jugé impérialiste; elle proposait une nouvelle version, qu'elle intitulait « Corpus Separatum 2.0 ». Dans cette version, les habitants de Jérusalem pourraient conserver leur propre citoyenneté israélienne ou palestinienne et siéger ensemble au sein d'un organe politique à Jérusalem pour les besoins de la gouvernance municipale et métropolitaine. La ville serait une zone démilitarisée et des mesures seraient prises pour permettre aux pèlerins de toute croyance religieuse de s'y rendre. M^{me} Cobban a indiqué que dans ce modèle, la coopération en faveur de la bonne gouvernance pourrait constituer un projet conjoint dont les dirigeants des deux futurs États, Israël et Palestine, pourraient tirer une grande fierté. Elle a reconnu toutefois que, compte tenu des conditions critiques dans lesquelles vivaient actuellement les Palestiniens de Jérusalem, il était très difficile d'envisager comment on pourrait atteindre cet objectif.

34. Abordant la question des frontières, **M. Samith Abid** Président du comité de l'Organisation de libération de la Palestine chargé des négociations sur le territoire et les frontières et ancien Ministre des travaux publics et du logement de l'Autorité palestinienne, a souligné que « l'entreprise de peuplement » était à la fois illégale et préjudiciable aux intérêts palestiniens. Les Palestiniens étaient privés du droit d'accès, de jouissance et d'utilisation des terres se trouvant à l'intérieur et autour des colonies et la ségrégation s'aggravait en Cisjordanie, où les Israéliens étaient soumis à la législation interne, tandis que les Palestiniens étaient sous le régime militaire israélien. Faisant observer que le mur de séparation déviait considérablement de la Ligne verte, M. Abid doutait que, comme l'affirmait Israël, l'édification du mur soit une mesure de sécurité, déclarant qu'il s'agissait plutôt d'une partie intégrante de l'entreprise de colonisation. Il a ajouté que ce mur faciliterait l'expansion future des colonies et noté qu'à de nombreux endroits, son tracé ne correspondait pas aux zones déjà construites, mais plutôt aux plans d'aménagement israéliens pour l'élargissement futur des colonies. Présentant un état détaillé de l'infrastructure des colonies, M. Abid a souligné leur effet néfaste sur la vie quotidienne et les besoins humanitaires des Palestiniens, ainsi que les conséquences graves qu'elles auraient sur leurs intérêts sur le long terme, signalant que si l'on comptait les colonies, les avant-postes, le mur et la construction de routes israéliennes, les Palestiniens n'avaient plus l'usage ni l'accès qu'à 54,5% de la Cisjordanie.

35. M. Abid a rappelé qu'en 1988, l'Organisation de libération de la Palestine, lorsqu'elle avait accepté les frontières de 1967, avait renoncé à 78 % de la patrie historique des Palestiniens et décidé d'axer les efforts d'indépendance sur les 22 % restants. Il a souligné que l'un des principaux objectifs des Palestiniens était d'obtenir un espace physique, y compris l'accès aux ressources naturelles, pour y poursuivre leur développement politique, économique et social. Il a insisté sur la nécessité de la création d'un État palestinien contigu, basé sur les frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale. Examinant les négociations techniques sur la question territoriale, M. Abid a déploré qu'Israël ait renoncé à traiter la question des frontières comme une priorité. Il a constaté toutefois que quelques principes fondamentaux avaient été établis, notamment qu'on devrait se baser sur les frontières de 1967 avec les échanges appropriés, et qu'une liaison territoriale devrait être créée entre Gaza et la Cisjordanie, sachant qu'il fallait encore s'entendre sur la nature de cette liaison.

36. Sur la question des réfugiés, **M. Michael Kingsley-Nyinah**, Directeur du Bureau exécutif de l'UNRWA, a mis l'accent sur les aspects humanitaires, notant que les réfugiés qui fuyaient le conflit, la persécution et les violations des droits de l'homme pour chercher une protection dans d'autres pays, vivaient avec le souvenir persistant du traumatisme, un sentiment de

dislocation et une immense nostalgie de ce qu'ils avaient perdu. Il a ajouté qu'au-delà de ces conséquences humaines, la situation des réfugiés provoquait souvent des problèmes régionaux et internationaux, rappelant divers cas dans lesquels le Conseil de sécurité avait reconnu que diverses combinaisons de conflits armés, de violations des droits de l'homme et d'afflux de réfugiés constituaient une menace pour la paix et la sécurité internationales. Compte tenu de toutes les conséquences des mouvements de réfugiés, il a jugé qu'il était crucial d'aborder les questions relatives aux réfugiés dans le cadre du règlement de tout conflit, y compris le conflit israélo-palestinien. Il a affirmé que parmi les communautés de réfugiés palestiniens la blessure et le sentiment de perte et de dépossession restaient forts et que comme tous les réfugiés ailleurs dans le monde ils avaient une conscience aigüe de leur situation de réfugiés. Il a souligné que le temps avait laissé intacts le sentiment d'injustice, le désir d'être reconnus et l'espoir d'une solution juste et durable à leur situation tragique.

37. S'agissant de la place de la question des réfugiés dans le processus de paix, M. Kingsley-Nyindah a rappelé que tout de suite après les événements de 1948, cette question s'était vue accorder un rang de priorité élevé dans les efforts internationaux de médiation. Cependant, à partir de la fin des années 80, l'attention s'était tournée vers d'autres aspects du conflit, sans que l'on sache clairement quelle serait la place des réfugiés de Palestine dans le contexte de la solution de deux États. Au cours de cette évolution, la question des réfugiés avait été intégrée aux négociations relatives au statut permanent. Or, celles-ci avaient peu progressé et la question des réfugiés avait été indéfiniment laissée en suspens. Les deux parties, de même que la communauté internationale, payaient chèrement leur choix d'une approche exclusive qui privait les réfugiés de Palestine de leur droit à la recherche d'un règlement pacifique. Au nom de l'UNRWA, M. Kingsley-Nyindah a appelé la communauté internationale à tenir compte de l'importance de la question des réfugiés lors du réexamen de l'approche suivie actuellement concernant les négociations. Dans ce contexte, il a préconisé l'adoption d'un système qui permettrait de faire en sorte que les intérêts et les préoccupations des réfugiés soient pris en considération dans les négociations, et signalé que les réfugiés de Palestine constituaient un groupe important dont la voix devait être entendue dans le processus de paix. Il a souligné qu'une approche tenant compte de la perspective des réfugiés accroîtrait la légitimité, la crédibilité et la viabilité du processus.

38. Abordant la question de l'eau en tant que partie intégrante de la question du statut permanent, **M. Gubser**, ancien Président d'American Near East Refugee Aid, a insisté sur la rareté des ressources en eau au Moyen-Orient et dressé un état des lieux détaillé de la répartition inégale de l'eau entre Israéliens et Palestiniens. Notant qu'en 1998, la consommation d'eau par habitant des Israéliens était plus de quatre fois plus élevée que celle des Palestiniens, il a signalé que, compte tenu de l'accroissement de la population qui a suivi, les chiffres absolus de la consommation d'eau des Palestiniens devaient encore avoir baissé, alors qu'Israël disposait des moyens techniques nécessaires pour augmenter son approvisionnement. Mentionnant spécialement le cas de Gaza, il a indiqué qu'en raison de la forte pression démographique et de l'absence de sources d'approvisionnement extérieures, on en était arrivé à une situation de surexploitation de l'eau, qui était en train d'entraîner une sérieuse dégradation de sa qualité.

39. Réfléchissant à la façon de mieux répartir les ressources en eau entre Israël et la Palestine, M. Gubser a souligné qu'il importait d'examiner les accords déjà conclus entre Israéliens et Palestiniens, les dispositions du droit international ayant trait à la répartition des ressources en eau et le point de vue de chacune des deux parties. Il a expliqué que la nécessité de régler la question

de l'eau avait été signalée pour la première fois en 1993 dans le cadre des Accords d'Oslo⁵ et que par la suite, dans l'accord intérimaire signé en 1995⁶, Israël avait reconnu le droit des Palestiniens aux ressources en eau mais avait aussi insisté sur la nécessité de maintenir la répartition en l'état. Tout en soulignant le principe juridique international de répartition équitable de l'eau par habitant, M. Gubser a signalé que comme cette répartition était actuellement beaucoup plus favorable à Israël, il existait un fossé entre la position des Palestiniens, qui réclamaient l'application du principe d'un partage équitable, et celle des Israéliens pour qui la répartition actuelle devrait constituer un facteur déterminant dans tout accord futur. Exprimant son soutien à une répartition équitable par habitant des eaux souterraines et des eaux de surface, M. Gubser a fait observer que même si Israël disposait de nombreux moyens techniques pour accroître son approvisionnement en eau, l'infrastructure qui serait nécessaire à la modification de la répartition des ressources en eau n'était pas en place. Pour conclure, M. Gubser a souligné que l'eau n'avait pas à être un jeu à somme nulle, et il a proposé un certain nombre de mesures qu'Israël et les Palestiniens pourraient prendre pour accroître ou mieux utiliser leurs ressources en eau. Ainsi, en utilisant ces mesures, on pourrait augmenter la quantité d'eau disponible de manière à accroître la part attribuée aux Palestiniens sans devoir diminuer celle d'Israël.

40. Dans les débats qui ont suivi, les questions et les observations ont porté notamment sur le plan de partition de Jérusalem, les appels à un respect accru du droit international et à l'intégration de la dimension régionale dans l'examen de la question de l'eau, ainsi que sur une demande tendant à ce que certaines des propositions faites à la Réunion soient communiquées aux principaux décideurs.

41. Dans les observations finales, M^{me} Cobban a qualifié le plan de partition de certificat de naissance pour l'État d'Israël comme pour l'État palestinien⁷. Elle a reconnu que le modèle de corpus separatum proposé pour Jérusalem était peut-être imparfait et qu'il avait ses dimensions impérialistes, soulignant toutefois qu'il pouvait être souhaitable d'essayer de maintenir la ville unie dans le cadre d'une solution de deux États. Et si cette solution s'avérait impossible, compte tenu des problèmes compliqués de gouvernance municipale que les dirigeants n'arrivaient pas à résoudre, la création d'un modèle d'État binational commun serait envisageable. M. Kingsley-Nyindah a noté le caractère controversé de la résolution 194 de l'Assemblée générale sur les réfugiés de Palestine, mais il a déclaré que l'UNRWA considérait cette résolution comme contraignante et espérait assister à sa mise en œuvre dans le cadre des négociations. M. Gubser a espéré que les deux parties et le Gouvernement des États-Unis envisageraient d'appliquer les dispositions du droit international de l'eau. Convenant que la question de l'eau ne concernait pas seulement Israël et la Palestine, il a ajouté que la Banque mondiale et d'autres tenaient toujours compte de tous les États riverains dans l'allocation des ressources en eau.

⁵ Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, Oslo, le 13 septembre 1993.

⁶ Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, signé à Washington, le 28 septembre 1995.

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n^{os} 970 à 973.

Deuxième séance plénière

Rompre le statu quo : créer un climat politique favorable à la poursuite du processus de paix

Perspectives internationales et régionales sur la promotion d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien

42. **M. Douglas W. Kmiec**, Ambassadeur des États-Unis à Malte, a dit que les appels lancés par certains représentants en faveur d'une action unilatérale des États-Unis vis-à-vis d'Israël et de la Palestine ne tenaient pas compte de la nouvelle approche collaborative adoptée par les États-Unis en matière de politique extérieure. Affirmant que l'objectif du gouvernement Obama était de servir de médiateur équitable, il a souligné que le conflit israélo-palestinien avait trop duré et coûté trop cher aux Israéliens et aux communautés et nations arabes environnantes. Il a indiqué que les États-Unis avaient toujours pour stratégie une approche à deux volets visant l'objectif de deux États autonomes et totalement fonctionnels, à savoir Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le premier volet consistait à encourager les deux parties à négocier pour s'entendre sur toutes les questions relatives au statut permanent, et le second à aider les Palestiniens à bâtir leur économie et leurs institutions politiques. M. Kmiec a appelé les parties à revenir à la table des négociations sans conditions, guidés par les principes d'égalité et de justice. Il a rappelé que le Président Obama avait bien précisé que la poursuite des activités israéliennes d'implantation n'était pas légitime, et également insisté sur le fait que l'État de Palestine ne devrait pas se résumer à un amalgame de haine et de violence antisémite, mais devrait être un État-nation économiquement et politiquement viable. M. Kmiec a dit que l'administration de son pays avait pris soin de ne pas adopter une attitude trop directive afin de donner aux parties la latitude nécessaire pour que les négociations puissent aboutir dans le respect des exigences et des intérêts de ceux qui étaient le plus directement concernés.

43. Citant M. Zbigniew Brzezinski, ancien Conseiller national pour les questions de sécurité des États-Unis sous l'Administration Carter, M. Kmiec a présenté ce qu'il pensait refléter raisonnablement la vision du Président Obama : un règlement du conflit suivant les lignes de 1967, accompagné des échanges appropriés et de compensations territoriales pour la Palestine; l'installation des réfugiés de Palestine sur le territoire palestinien, accompagnée d'une indemnisation et d'excuses publiques aux personnes déplacées; le partage de Jérusalem, dont la partie ouest serait la capitale d'Israël et la partie est la capitale de la Palestine, la vieille ville étant partagée sous parrainage international; et le stationnement d'une force internationale le long du Jourdain afin de maintenir la sécurité des deux côtés. Tout en notant que les États-Unis œuvraient avec les deux parties en vue d'une reprise des négociations sur le statut permanent le plus rapidement possible et de l'établissement d'un calendrier pour que ces négociations aboutissent, M. Kmiec a appelé à ce que les négociations prennent plusieurs formes, y compris celles de pourparlers directs de haut niveau visant à instaurer un cadre ainsi qu'un climat favorables; de pourparlers indirects sur les questions clefs entre les États-Unis et Israël d'un côté et les États-Unis et la Palestine de l'autre; et de pourparlers directs de niveau moins élevé destinés à l'examen des points de détail. Espérant que la présente réunion cadrerait avec cette approche, il a dit qu'il fallait prendre garde que la réunion ne se résume pas au récit des tragédies passées.

44. M. Kmiec a vivement souhaité que les parties ne manquent pas l'occasion que représentait la vision réfléchie et équitable de l'actuel Président des États-Unis, ajoutant que son pays accorderait tout son respect aux parties

qui adhèreraient pleinement à tous les principes démocratiques. À cet égard, il a souligné que le Hamas devait être jugé selon les résultats des urnes, mais que le scrutin unique de 2006 n'était pas un gage à perpétuité, ajoutant qu'être élu démocratiquement était une chose mais que gouverner démocratiquement en était une autre. Les États-Unis avaient été clairs avec le Hamas, en demandant au parti de déposer les armes, d'accepter les accords antérieurs et de reconnaître Israël. Pour conclure, M. Kmiec a considéré que la paix ne pourrait pas s'installer tant qu'une partie continuerait de revenir sur les blessures passées et que l'autre chercherait à compenser la blessure dans le présent. Si elles désiraient sincèrement la paix, les deux parties devraient œuvrer pour la justice.

45. **M. Ziyad Sabsabi**, Vice-Président de la Commission des relations extérieures au Conseil de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, a fait part de l'appui de son pays à la création d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967 et des échanges convenus. Il a déclaré qu'il espérait une reprise rapide des négociations et que celles-ci aboutiraient à une solution permanente. Soulignant combien il importait de résoudre le problème des implantations afin que les négociations puissent commencer, il a appelé à un gel total de toute activité de construction. Qualifiant d'illogiques toutes décisions unilatérales sur les questions relatives au statut permanent, il a insisté sur la nécessité de trouver des solutions acceptables par les deux parties. Soulignant l'urgence de l'unification des Palestiniens dans le cadre de l'Organisation de libération de la Palestine, il a exprimé son soutien au Président Abbas, avec lequel son gouvernement avait régulièrement tenu des réunions, la plus récente ayant eu lieu le 16 janvier à Moscou. Il a ajouté que la Fédération de Russie continuerait de collaborer avec le Hamas, rappelant que le chef du Bureau politique du parti s'était rendu à Moscou à peine quelques jours avant la réunion.

46. M. Sabsabi a considéré que l'essentiel était désormais de ne pas répéter la tragédie humaine sur le territoire palestinien, mais d'y assurer une vie sociale, politique et économique décente. Tout en soulignant que les tirs de missiles lancés depuis Gaza sur Israël étaient inacceptables, il a aussi insisté sur le fait que les citoyens de Gaza ne devaient pas demeurer des otages. Les principales victimes de la politique de châtement collectif étaient des femmes et des enfants, et cette situation ne mènerait qu'à un accroissement du radicalisme et de la violence. M. Sabsabi a demandé instamment que le Quatuor joue un rôle plus important, rappelant que son gouvernement l'avait invité à se réunir à Moscou, au niveau des Ministres des affaires étrangères, afin que ceux-ci examinent des moyens de stimuler le processus de paix. Il a rappelé aux participants que la Fédération de Russie envisageait l'organisation d'une conférence internationale à Moscou. Convaincu que les efforts déployés aboutiraient, dans un avenir pas si lointain, à la création d'un État palestinien indépendant vivant en paix avec Israël, M. Sabsabi a indiqué que la Fédération de Russie appuyait le processus de paix au Moyen-Orient et qu'elle s'acquittait de son rôle au sein de la communauté internationale, en tant que grande puissance consciente de ses responsabilités. Notant qu'il était souhaitable de trouver des solutions sur la base du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il a souligné qu'il fallait que le Conseil de sécurité trouve la modalité qui convenait. Considérant toutefois qu'il fallait d'abord trouver une formule qui convaincrerait Israël d'arrêter la construction de colonies afin que les pourparlers puissent reprendre, il a noté que cet arrêt pourrait permettre aux efforts de diplomatie parlementaire de porter leurs fruits et accroître la solidarité entre les États arabes.

47. Pour **M. Robert Rydberg**, Chef du Département Moyen-Orient et Afrique du Nord du Ministère suédois des affaires étrangères, le second semestre de 2009, durant lequel son pays était à la tête de l'Union européenne,

avait été une période difficile pour la région. Les efforts déployés par les États-Unis pour instaurer un climat propice aux négociations par le gel de la construction de colonies n'avaient pas abouti; le rapport Goldstone⁸ avait suscité des controverses dans le monde entier; et la situation dangereuse à Gaza, et parfois à Jérusalem, avait persisté. M. Rydberg a déclaré que pour promouvoir un processus de négociation qui ait une réelle chance de succès, l'Union européenne devait adopter une position claire à l'égard de l'évolution de la situation sur le terrain, qui compromettrait les progrès. Il a affirmé qu'aucune négociation ne commencerait ou ne pourrait aboutir tant que le point de vue des négociateurs sur la situation serait tellement à l'opposé de celui de la population, notant que les attentats-suicides et les attaques de missile nuisaient à la crédibilité des négociateurs israéliens et que la politique d'implantation de colonies avait porté atteinte aux négociateurs palestiniens. Il a ajouté que les mesures prises par Israël à Jérusalem-Est pourraient avoir des conséquences explosives et que la fermeture de Gaza ne faisait que renforcer le Hamas tout en affaiblissant l'Autorité palestinienne. L'Union européenne avait essayé de régler ces problèmes, tant par une action diplomatique discrète que par des mesures publiques.

48. S'agissant des conclusions de décembre 2009 des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, M. Rydberg a fait observer que de nombreux participants s'étaient prononcés en faveur de conclusions très explicites. Ces conclusions avaient été rassurantes du point de vue politique, car elles énonçaient les objectifs fondamentaux du processus de négociation. Signalant que les décisions du Gouvernement israélien au sujet de nombreuses questions relatives au statut permanent avaient suscité chez les Palestiniens une vraie crainte d'être entraînés dans un processus sans fin avec de faibles chances de succès, il a souligné que les attentes de la communauté internationale devaient être explicitement définies, à commencer par la nécessité de régler toutes les questions relatives au statut permanent. Évoquant certaines critiques selon lesquelles l'Union Européenne, en voulant rassurer, aurait préjugé de l'issue des négociations, il a dit que l'Union estimait que c'étaient les actions sur le terrain qui préjugeaient des négociations et que les conclusions étaient fondées sur le droit international. M. Rydberg a dit que l'Union européenne était prête à aider les États-Unis à relancer les négociations et à fournir un appui concret afin que l'on puisse conserver un partenaire palestinien viable, tout en attirant l'attention sur les résultats remarquables obtenus par l'Autorité palestinienne sur le plan de l'amélioration de la gestion financière et du renforcement de la sécurité en Cisjordanie, en prévision de l'édification d'un État palestinien. Il a rappelé que l'Union européenne avait engagé tous les Palestiniens à promouvoir la réconciliation en se rassemblant derrière le Président Abbas et souligné qu'il importait d'empêcher que la division entre Gaza et la Cisjordanie ne devienne permanente. Il a enfin insisté sur l'importance de la dimension régionale, ajoutant que l'Union européenne disposait d'une gamme d'instruments extrêmement large pour collaborer avec la région. En conclusion, M. Rydberg a appelé à une participation active de la communauté internationale sur cette question, et espéré que les pourparlers indirects seraient le point de départ de négociations régulières.

49. **M. Robert Dann**, Chef des services chargés des affaires politiques régionales au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a dit que, conformément à l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies envers Israël et les Palestiniens, le Secrétaire général était le seul des membres du Quatuor à avoir un envoyé de haut niveau sur place à Jérusalem, qui faisait la navette presque chaque jour

⁸ A/HRC/12/48.

entre les parties. La tâche du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient était d'essayer de maintenir un cadre normatif dans lequel les discussions internationales devaient avoir lieu; de servir d'observateur de la situation sur le terrain pour la communauté internationale; de servir aussi de mécanisme de coordination pour tous les organismes des Nations Unies agissant dans ce domaine; d'apporter sa contribution au sein du Quatuor; et de faire rapport au Conseil de sécurité. Notant que la participation de l'ONU était fondée sur le principe de la terre contre la paix, il a dit que c'était la responsabilité d'Israël de fournir la terre, mais que le maintien de la paix était la responsabilité de tous. Pour que les négociations soient crédibles, il fallait que tous les acteurs contribuent à combler le fossé existant entre les questions dont les négociateurs étaient saisis et la situation sur le terrain. Il a signalé que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'ensemble de la communauté internationale avaient une position normative claire au sujet des implantations et de Jérusalem-Est, ainsi que sur le fait qu'il était vain de négocier sur le statut permanent tant que la situation sur le terrain préjugait de l'issue de telles négociations. M. Dann a souligné qu'il importait d'assurer un suivi efficace sur le terrain ainsi que d'adopter des mesures d'incitation efficaces. Se félicitant que l'Autorité palestinienne augmente progressivement sa prise en charge et que les résultats sur le terrain s'améliorent, il a souligné qu'il importait qu'Israël réagisse positivement à cette évolution, à la fois sur le terrain et sur le plan politique.

50. M. Dann s'est par ailleurs déclaré gravement préoccupé au sujet de Gaza, soulignant que la manière dont la situation était actuellement gérée était favorable aux trafiquants et aux activistes et défavorable aux entreprises légitimes et à la société civile. Notant que l'Organisation des Nations Unies avait beaucoup contribué aux efforts visant à concentrer l'énergie diplomatique sur l'élaboration d'une stratégie différente pour Gaza, il a proposé comme premier pas d'entamer une reconstruction de l'enclave sous le parrainage de l'ONU. Tout en soulignant l'importance de l'unité des Palestiniens dans la perspective des négociations, il s'est dit convaincu que l'unification n'aurait probablement pas lieu tant que les questions relatives au statut définitif n'étaient pas clarifiées. Dans ce contexte, il a dit que les pourparlers indirects pourraient aider à renforcer le rôle d'une tierce partie, mais qu'il faudrait passer à des négociations directes le plus rapidement possible. Rappelant que les tierces parties ne pouvaient pas imposer de solutions, il a fait valoir que le fait de prendre des positions vigoureuses à l'égard des questions du statut définitif ne nuirait pas nécessairement aux chances de réussite du processus. En conclusion, M. Dann a insisté sur l'importance du facteur temps, car la situation n'allait pas rester inchangée, compte tenu du contexte politique intérieur et de l'évolution des faits sur le terrain.

51. La déclaration de **M. Amre Moussa**, Secrétaire général de la Ligue des États arabe, a été lue par son chef de Cabinet, **M. Hesham Youssef**. Évoquant les situations explosives à Gaza et à Jérusalem, ainsi que les tensions entre Israël et la Syrie et le Hezbollah, M. Youssef a souligné que le maintien de l'état de fait n'était pas une solution. Toutefois, les Palestiniens ne devraient pas retourner à la table des négociations à n'importe quel prix. La Ligue des États arabes ne partageait pas l'avis selon lequel le Président Obama n'aurait pas dû insister sur un gel de la construction de colonies, car une position ferme du Président des États-Unis à ce sujet aurait permis de lancer les négociations dans la bonne direction et avec les mandats appropriés. Il a souligné que, compte tenu du fait qu'il avait été impossible d'obtenir un gel de la construction de colonies, la phase finale devait être examinée de plus près. Faisant valoir qu'il ne suffisait plus d'énoncer l'objectif de l'instauration de

deux États, il a signalé que chacun des aspects du conflit avait été négocié à maintes reprises et que de nombreuses solutions possibles avaient été envisagées, que l'on ne manquait pas de solutions mais d'une volonté politique. Il a également insisté sur l'importance d'un calendrier bien précis pour les négociations, ainsi que d'un mécanisme de suivi et d'un plan concernant les mesures à prendre en cas de non-respect. Se référant à l'exposé de M. Liel, qui avait indiqué qu'il faudrait un séisme pour qu'un changement politique se produise en Israël, il a déclaré qu'un tel séisme pourrait peut-être se produire plus tôt que prévu.

52. Pour conclure, M. Youssef a appelé l'ensemble de la communauté internationale, y compris les pays arabes, à appuyer les efforts de paix, en paroles mais aussi en actes. Il a réaffirmé que l'ensemble du monde arabe soutenait l'Initiative de paix arabe, mais qu'en l'absence d'une réaction positive de la part d'Israël et avec une opinion publique de moins en moins favorable, une main tendue vers Israël ne signifiait pas que les pays arabes se contenteraient d'un État palestinien factice ou fantoche ou qu'ils continueraient d'accepter la vision israélienne de la situation actuelle. Du point de vue de la Ligue des États arabes, le problème était l'occupation et soit on sortirait de l'impasse et l'on avancerait vers la paix, soit un scénario apocalyptique l'emporterait, faisant exploser la situation. Parmi les autres scénarios possibles, M. Youssef a mentionné la solution imposée par le Conseil de sécurité, que la Ligue était en train d'examiner, ou la solution prévoyant un État unique, qui jusqu'à une date récente, avait été un sujet tabou dans le monde arabe, mais qui était à présent à l'étude.

53. **M. Omar Al-Nahar**, Directeur du Bureau de coordination des négociations au Ministère jordanien des affaires étrangères, a donné lecture d'une déclaration du Ministre jordanien des affaires étrangères, **M. Nasser Judeh**. Il s'est réjoui du nouvel espoir suscité par l'engagement du Président Obama au Moyen-Orient et du consensus international autour de la solution de deux États. Parallèlement, il a noté que l'Initiative de paix arabe constituait un cadre complet et équitable, qui reflétait les mandats acceptés pour la paix au Moyen-Orient et tenait pleinement compte de toutes les préoccupations légitimes. Il a regretté que les efforts intenses déployés par les États-Unis et la communauté internationale pour assurer un climat propice à la relance de négociations directes sérieuses n'aient pas abouti, le Gouvernement israélien ayant refusé d'appliquer un gel total des activités de construction de colonies et pris d'autres mesures unilatérales illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. M. Al-Nahar a instamment demandé qu'Israël réagisse positivement face au consensus mondial et accepte l'Initiative de paix arabe.

54. Soulignant qu'il était vraiment temps que les Palestiniens ne vivent plus dans la peur et ne soient plus au quotidien confrontés à des violations de leurs droits fondamentaux et de leur sécurité élémentaire, M. Al-Nahar a appelé à la reprise rapide de négociations sérieuses, suivant un calendrier et des objectifs bien précis, sur toutes les questions relatives au statut définitif, aux fins de la création d'un État palestinien. Mettant en garde contre le risque d'un nouveau processus sans résultat, il a mis l'accent sur la nécessité de prévoir un suivi bien clair, ajoutant que les États-Unis et l'Union européenne pourraient assumer un rôle fondamental de surveillance et de vérification dans le cadre de ces négociations. Ils pourraient aussi jouer un rôle primordial dans toute disposition transitoire ou permanente en matière de sécurité. Se félicitant des conclusions que les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne avaient adoptées en décembre, il a prié l'Union européenne de jouer un plus grand rôle politique dans la région. Il a conclu en soulignant que l'instauration d'une paix globale entre Arabes et Israéliens et la réalisation de la solution de deux États étaient le seul moyen de résoudre ensuite d'autres problèmes et

menaces régionaux, et d'empêcher les extrémistes de se servir de ce qu'ils appelaient leurs griefs légitimes pour s'attirer l'appui des tranches défavorisées et frustrées de la société.

55. Au cours de la brève discussion qui a suivi, plusieurs représentants ont fait valoir que les implantations étaient le plus grand obstacle à la paix et appelé à l'application de la solution prévoyant deux États, où Jérusalem serait la capitale des deux États. Mettant l'accent sur l'interdépendance des pays de la région méditerranéenne, plusieurs parlementaires ont demandé aux législateurs de la région d'aider à la relance du processus de paix. Un certain nombre de participants ont évoqué le discours qu'avait prononcé le Président Obama l'année précédente au Caire et l'un d'entre eux a jugé que ce discours avait été trop général et qu'il ne comportait ni objectifs ni échéances. Un autre représentant a constaté que depuis l'appel du Président des États-Unis au gel des activités d'implantation de colonies, le Premier Ministre Nétanyahou avait en fait accéléré les violations israéliennes. Contestant la déclaration de l'Ambassadeur Kmiec selon laquelle les États-Unis n'exerceraient pas de pression sur les parties, un participant a estimé que les États-Unis exerçaient effectivement une pression sur d'autres pays, notamment la République islamique d'Iran, expliquant que cette pression était légitime dans les cas d'infraction à la Charte des Nations Unies et au droit international. Un représentant a demandé que l'on mette en garde l'opinion internationale vis-à-vis de l'intransigeance d'Israël; que l'on invite le Président Obama à traiter la question palestinienne comme une priorité; et que l'on encourage M^{me} Catherine Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à se rendre prochainement en Israël et dans le territoire palestinien afin de susciter un plus grand engagement de l'Europe.

Moyens de combler les fossés et d'instaurer la confiance entre les parties

56. **M. Mohammad Barakeh**, membre de la Knesset et Secrétaire général du parti Hadash en Israël, a regretté que le Président de la Knesset et le Ministère israélien des affaires étrangères aient empêché deux membres de cette assemblée de participer à la réunion, enfreignant ainsi les principes de la démocratie et de la liberté d'expression. Notant que dans toute situation normale, c'était par la négociation que l'on réglait les divergences de vues, M. Barakeh a dit que les négociations devaient être fondées sur des principes scientifiques, le droit international et les droits publics, et non sur les conditions que le Gouvernement israélien continuait d'imposer en refusant d'inscrire des questions clefs au programme des pourparlers. En même temps, il a souligné que les négociations, telles que proposées par les dirigeants palestiniens, devaient s'appuyer sur un arrêt total des activités d'implantation de colonies et sur un accord au sujet des frontières de 1967, ajoutant que comme il s'agissait de terre palestinienne, les bases de négociation ne constituaient pas des conditions préalables. Insistant sur le fait que le problème fondamental résidait dans le manque de confiance entre les parties, il a indiqué que le mur de séparation, les restrictions sur les déplacements, qui empêchaient les agriculteurs palestiniens d'accéder à leurs terres, et l'arrachage d'oliviers et la destruction d'autres moyens de subsistance de nombreux Palestiniens, rendaient impossible tout renforcement de la confiance.

57. Mentionnant à nouveau les difficultés qu'il y avait à améliorer la confiance entre occupants et occupés, M. Barakeh a affirmé que l'occupation était le cœur même du conflit et que tout le reste n'était que détail. Reconnaissant que le Premier Ministre Nétanyahou souhaiterait peut-être retourner à la table des négociations, mais estimant qu'il n'était pas intéressé par la paix, il a ajouté que M. Nétanyahou parlait des frontières d'une nouvelle

municipalité et non pas d'un État. Rappelant que le Premier Ministre s'était engagé après les 10 mois de moratoire sur les colonies, à reprendre les activités de construction à un rythme accéléré afin de compenser la suspension provisoire, M. Barakeh a affirmé que le gel en question était une tactique de négociation, dont l'objectif n'était pas de gagner la confiance des Palestiniens, mais d'apaiser l'administration américaine. L'intransigeance d'Israël reposait sur l'appui des États-Unis, dont l'attitude envers Israël était responsable du maintien de l'occupation et des souffrances que continuaient d'endurer les Palestiniens. Faisant valoir que le gouvernement de M. Nétanyahou ne voulait ni les négociations ni la paix, il a appelé à la relance de l'Initiative de paix arabe, qui représentait une offre très généreuse, proposant à Israël reconnaissance et sécurité en échange de la fin de l'occupation.

58. **M. Yossi Beilin**, Président de Beilink, Business Foreign Affairs, et ancien Ministre israélien et membre de la Knesset, a espéré qu'on ne reprendrait pas le vieux débat sur la justice. Les discours, ces 20 dernières années, s'étaient résumés à une compétition entre Israéliens et Palestiniens, Juifs et Arabes pour savoir qui étaient les vraies victimes, et aucun juge au monde ne pourrait jamais dire qui avait raison et qui avait tort. M. Beilin a prié les participants à la réunion d'être réalistes et de reconnaître qu'en fin de compte, il n'y aurait ni solution imposée ni résolution du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte. Précisant que le Président des États-Unis attendait que les parties prennent une décision, il a indiqué que l'Union européenne, qui s'était neutralisée en se joignant au Quatuor, n'allait sans doute pas prendre de décisions audacieuses, car elle serait soumise au plus petit commun dénominateur des politiques étrangères de 27 pays. Il a appelé les participants à envisager les manières dont les parties elles-mêmes pourraient s'aider, soulignant que deux peuples avaient souffert considérablement à divers égards pendant plus de 62 ans. S'ils restaient inactifs et attendaient l'Europe, les Nations Unies, les États-Unis ou la Fédération de Russie, il ne se passerait rien.

59. Évoquant les déclarations pessimistes au sujet de l'actuel Gouvernement israélien, M. Beilin a dit qu'à aucun moment, les bonnes conditions et les bons acteurs n'avaient été en place pour promouvoir la paix. La tâche de ceux qui voulaient la paix consistait à chercher une issue et des moyens de débloquer la situation. Soulignant l'importance de la composante américaine, il a considéré que les États-Unis ne jouaient peut-être pas un rôle actif mais que s'ils adoptaient une attitude négative, la paix serait impossible. Il a insisté sur l'intérêt de la combinaison actuelle entre une administration américaine qui créait des normes en transmettant le bon message et un dirigeant de l'Autorité palestinienne, dévoué à son peuple et opposé à la violence. Indiquant qu'il ne fallait surtout pas renoncer à l'administration actuelle, il a considéré qu'il existait une chance de succès, du fait de la personnalité unique d'Abou Mazen (le Président Abbas). S'agissant des dirigeants israéliens, M. Beilin a indiqué que malgré les difficultés, il était indispensable de ne pas se décourager. Il a signalé à cet égard que l'ancien Premier Ministre israélien, Menahem Begin, n'était pas venu au pouvoir pour renoncer au Sinaï et faire la paix avec l'Égypte, ni Ariel Sharon pour renoncer à Gaza. Notant que les vues du Président Abbas et du Premier Ministre palestinien Salam Fayyad avaient été mondialement acceptées, y compris par le Président Obama, il a considéré que la meilleure chose à faire pour les Palestiniens modérés était d'entamer des négociations avec le Premier Ministre Nétanyahou, qui, ainsi, serait exposé. M. Beilin a conclu en soulignant qu'on n'avait pas besoin de nouvelles mesures de renforcement de la confiance, mais plutôt de négociations directes, ajoutant que si dans trois mois, aucun progrès n'était réalisé, le monde entier serait du côté des Palestiniens. Il a proposé que la communauté internationale organise des conférences sur l'élaboration des mesures économiques et

sécuritaires qui seraient nécessaires pour assurer la viabilité du futur accord de paix.

60. L'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, **M. Ibrahim Khraishi**, a dit qu'après des années d'inimitié, aucun lien de confiance et de coopération n'avait jamais été tissé entre un peuple occupé et un pays occupant. Il a ajouté que le responsable devait éliminer la cause de l'agression afin d'ouvrir la voie de la paix, soulignant que malgré les négociations et les accords de paix, Israël n'avait pas été en mesure de créer des liens de confiance, ni avec l'Égypte ni avec la Jordanie, à cause de la situation palestinienne. Celle-ci n'appelait pas de négociations et la voie à suivre était de mettre fin à l'occupation.

61. Selon M. Khraishi, le manque de volonté politique était le facteur déterminant, car le Gouvernement israélien radical actuel ne laissait aucune chance au progrès. Le Président Abbas, pour sa part, avait mené l'appel à des négociations et les parties pourraient certainement atteindre leur objectif commun en utilisant la légalité et le droit comme bases de travail. M. Khraishi a demandé comment on pouvait renforcer la confiance face à la poursuite des activités d'implantation de colonies, de la violence des colons et des incursions et au maintien des postes de contrôle. Il a appelé à l'adoption de mesures réalistes pour renforcer la confiance entre les deux parties et demandé instamment qu'Israël permette aux réfugiés palestiniens se trouvant aux frontières avec l'Iraq de rentrer en Cisjordanie et qu'il libère les nombreux Palestiniens emprisonnés en Israël. Signalant que toutes les études montraient que la majorité des Palestiniens souhaitaient une solution pacifique, il a déploré que la société israélienne soit en train de se radicaliser et prié instamment l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée de s'adresser à la Knesset au sujet de ce radicalisme israélien.

62. Lors de la brève discussion qui a suivi, un participant a déclaré que beaucoup d'Égyptiens étaient en train de perdre confiance dans les propos que le Président Obama avait tenus au Caire. Se référant aux appels lancés par l'Ambassadeur Kmiec et M. Beilin pour que les Palestiniens cherchent à négocier, un représentant a fait observer que le Hamas aurait des chances de l'emporter si des négociations acceptées par le Président Abbas ne donnaient aucun résultat. Le représentant a condamné l'occupation et souligné que le seul moyen d'instaurer la confiance était qu'Israël se retire.

*Contribution des organisations parlementaires et interparlementaires
au soutien de la paix israélo-palestinienne et de la stabilité
dans la région*

63. **M. George Vella**, membre du Parlement maltais et Président de la Commission ad hoc de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée sur les questions relatives au Moyen-Orient, se déclarant profondément préoccupé par la situation sur le terrain, a appelé à ce que l'on accorde d'urgence l'attention voulue aux questions relatives au statut permanent, notamment par la voie de la diplomatie parlementaire. Déplorant que l'on ait empêché des membres de la Knesset d'assister à cette réunion, il a espéré leur participation future à ce type de débats. Soulignant que la perpétuation du conflit depuis des générations avait de lourdes conséquences psychologiques, M. Vella a dit que les Palestiniens se sentaient négligés, dépossédés, asservis et humiliés, conscients qu'ils n'avaient pas la puissance militaire nécessaire pour défendre leur cause, et beaucoup d'entre eux avaient perdu espoir dans la diplomatie traditionnelle. De leur côté, les Israéliens étaient marqués par la mémoire des persécutions et avaient investi beaucoup pour garantir leur propre existence et pour rappeler au monde entier les humiliations et les souffrances qu'ils avaient été obligés d'endurer. M. Vella a considéré que ces aspects psychologiques

comptaient parmi les causes profondes de la spirale perpétuelle de représailles et de détérioration de la situation. Il a soutenu que seul un acteur mondial doté de l'autorité nécessaire, tel que l'Organisation des Nations Unies, serait en mesure d'assurer aux parties que leurs droits seraient garantis. Il a souligné que les grandes puissances politiques, comme les États-Unis, l'Union européenne et la Fédération de Russie, pourraient servir de garants crédibles des accords, ajoutant qu'il s'agissait d'utiliser le potentiel inexploité du Quatuor.

64. Notant qu'un grand nombre des questions liées au présent conflit avaient déjà été traitées dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, dans des accords bilatéraux et dans la Feuille de route, M. Vella a dit que les réunions parlementaires internationales donnaient l'occasion aux deux parties d'engager un dialogue fructueux. La situation actuelle, cependant, n'était pas propice au renforcement de la diplomatie parlementaire, et les membres du Parlement israélien avaient maintes fois menacé de ne pas participer aux réunions parlementaires consacrées à cette question qui, pensaient-ils, servaient de cadre pour dénigrer systématiquement Israël. Il a ajouté que la diplomatie parlementaire était également entravée à cause du nombre de législateurs palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, des difficultés rencontrées par les autres parlementaires palestiniens cherchant à obtenir un permis de voyage pour assister à ce type de réunion ainsi que du manque de communication avec les membres du Hamas, qui administrait de facto Gaza.

65. M. Vella a signalé que l'occupation israélienne de terres palestiniennes continuait d'accroître la popularité du Hamas et de réduire la confiance dans le Président Abbas. Il a regretté les déclarations du Premier Ministre Nétanyahou sur l'occupation permanente future par Israël de territoires encore contestés et sur le droit des autorités israéliennes de maintenir une présence aux frontières du futur État de Palestine, ainsi que sur la poursuite de la construction de colonies, à Jérusalem-Est en particulier, qui ne favorisait pas le renforcement de la confiance et de la crédibilité. Il a souligné que la création d'un État palestinien était pour Israël le meilleur moyen de se stabiliser et de mettre fin au sentiment anti-israélien. Notant que le Conseil de sécurité n'avait pas réagi fermement face aux accusations de violations de la Convention de Genève⁹ contenues dans le rapport Goldstone¹⁰, il a dit qu'à moins que les Nations Unies ne prennent des sanctions à l'encontre des transgresseurs, la loi de la jungle règnerait et tout débat sur les droits de l'homme serait désuet. Tout en déplorant l'échec de la diplomatie traditionnelle, M. Vella a appelé l'attention sur des méthodes et interventions qui avaient fait leurs preuves dans les missions des Nations Unies sur le terrain et qui avaient permis de maîtriser l'escalade de la violence et de maintenir l'ordre de manière à protéger les civils. La communauté internationale devait endosser la responsabilité et se servir de toutes les mesures diplomatiques et coercitives disponibles pour assurer le respect du droit international et des conventions internationales et le rétablissement de l'état de droit.

66. **M. Suleiman Ghneimat**, ancien membre du Parlement jordanien et Vice-Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, rappelant les visites rendues par l'Assemblée au Congrès des États-Unis et à la Knesset, ainsi que la mission d'établissement des faits menée à Gaza et dans d'autres localités, s'est déclaré convaincu que les parlementaires de la Méditerranée pouvaient jouer un rôle fondamental dans la promotion de la diplomatie traditionnelle comme moyen de rechercher des solutions permanentes et justes aux problèmes touchant leur région. Soulignant que la diplomatie

⁹ Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973).

¹⁰ A/HRC/12/48.

parlementaire devait compléter les efforts gouvernementaux, il a signalé que les parlementaires étaient indépendants, du fait qu'ils représentaient le peuple, et pouvaient présenter des propositions en parlant haut et clair et plus librement que les gouvernements. Il a demandé aux membres de la Knesset participant à la réunion de persuader leurs collègues de l'importance d'un engagement constant en faveur du processus de paix afin de permettre aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte dans la paix, la prospérité et la sécurité. Il a souligné qu'il était temps qu'Israël fasse un pas en réponse aux efforts palestiniens et arabes, y compris l'Initiative de paix arabe.

67. M. Ghneimat a demandé que tous les efforts possibles soient faits pour réaliser la paix sur les volets palestinien, syrien et libanais. Déclarant que les pourparlers de paix avaient été gelés parce que la Knesset et le Gouvernement israélien ne voulaient pas continuer à négocier, il a engagé les parties à laisser une place à l'espoir, car un échec mènerait à la catastrophe. Espérant que les représentants du Quatuor chercheraient sérieusement à réaliser la paix, il a considéré que les États-Unis étaient un médiateur équitable et acceptable aux yeux de toutes les parties, mais que l'intransigeance d'Israël avait compliqué la tâche de M. Mitchell. En conclusion, il a évoqué le conseil que lui avait donné un ami qui, alors qu'il rédigeait sa déclaration à la présente réunion, lui avait dit de ne pas perdre son temps et son énergie en soufflant dans « un sac percé de nombreux trous ». M. Ghneimat avait répondu qu'il y avait encore de l'espoir et demandé à son ami de prier pour que les trous du sac puissent être raccommodés, car « c'était le seul sac disponible et qu'une fois les trous bouchés, la paix s'installerait ».

68. **M. William Casey**, représentant de haut rang de la Nouvelle-Écosse et ancien membre du Parlement canadien, notant que les parlementaires pouvaient faire des propositions plus librement et avec plus de créativité que les gouvernements, a appelé à une plus grande mobilisation des membres des parlements. Proposant une solution à deux États inspirée de l'expérience de l'Amérique du Nord, il a établi une série de parallèles entre la situation à l'examen et la solution à deux États qui avait été adoptée pour sa région. Rappelant que l'Amérique du Nord avait été, à une époque, un territoire contesté, théâtre d'attaques violentes et des insurrections sanglantes, il a signalé que les deux parties avaient négocié un emplacement mutuellement acceptable pour la frontière tout en précisant que si l'une des parties avait essayé d'imposer une frontière, la solution à deux États, Canada et États-Unis, aurait échoué. S'agissant du problème des colonies, M. Casey a fait observer que le tracé définitif de la frontière présentait plusieurs aberrations destinées à répondre aux préoccupations des deux parties. Il a expliqué que lorsqu'en Amérique du Nord, le tracé de la frontière avait été fixé, des milliers de colons britanniques avaient dû décider s'ils voulaient devenir citoyens des États-Unis ou s'ils voulaient traverser la nouvelle frontière pour retourner au Canada. À mesure que la sécurité, les relations commerciales et d'autres aspects évoluaient, la relation entre les deux peuples avait elle aussi évolué. De l'avis de M. Casey, il en serait de même entre Israéliens et Palestiniens.

69. Reconnaissant que la situation nord-américaine n'était pas semblable en tous points à celle de Jérusalem et à ses problèmes complexes, M. Casey a dit que les deux pays avaient quand même à régler un différend portant sur un tracé de frontière contesté, notant que la Commission internationale des frontières avait été créée pour sauvegarder la frontière entre le Canada et les États-Unis et régler les problèmes qui pourraient se manifester. Signalant que la Commission fonctionnait dans le cadre d'un processus continu, il a estimé que l'expérience nord-américaine pourrait servir de modèle dans une situation comme celle de Jérusalem. Il a dit également qu'un autre aspect comparable était la différence de taille entre les deux pays, qui aurait pu poser problème mais que l'on avait résolu à l'aide d'un cadre réglementaire de garanties et de

mécanismes de règlement des différends. Il a proposé d'adopter des solutions similaires dans le cas d'Israël et de la Palestine. Au sujet du rôle des parlementaires, M. Casey a proposé la création d'un petit comité composé de membres des parlements palestinien, israélien, canadien et américain pour comparer la solution à deux États adoptée en Amérique du Nord à celle qui était proposée pour le Moyen-Orient, estimant qu'un tel engagement de la part des parlementaires était susceptible de renforcer la sensibilisation du public, d'améliorer le niveau de compréhension et de faire pression sur les gouvernements concernés.

70. Au cours de la brève discussion qui a suivi, quelques parlementaires ont échangé des idées sur le rôle qu'ils pourraient jouer dans la promotion de la paix israélo-palestinienne, notamment en menant des activités de sensibilisation, en présentant des propositions et en exerçant une pression sur les gouvernements. Un parlementaire de la région a demandé que la question de Palestine soit inscrite au programme des organisations parlementaires internationales.

IV. Séance de clôture

71. **M. Saviour Borg**, Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a donné lecture des observations finales des organisateurs de la réunion (voir l'annexe I au présent compte rendu).

72. **M. George Vella**, s'exprimant au nom de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, a estimé que la réunion avait été très utile, car elle avait rassemblé un grand nombre de parlementaires et d'autres représentants de la région et au-delà. Notant qu'on avait brossé un tableau exhaustif de la situation sur le terrain, il a demandé aux parlementaires d'approfondir les propositions faites durant la réunion. Il a noté également que la réunion avait été instructive, soulignant que même si, à certains moments, l'une ou l'autre des questions relatives au statut permanent avaient été mises en avant, les cinq questions avaient bénéficié d'une attention égale. Se référant à la présentation plutôt pessimiste de M. Liel au sujet de la situation difficile sur le terrain et de l'essoufflement qui avait suivi le discours du Président Obama au Caire, M. Vella a dit que la réunion avait aussi été décourageante et il a exhorté tous les acteurs à réfléchir différemment pour trouver des solutions novatrices qui permettent d'aller de l'avant. Il a dit enfin que la réunion avait tracé le chemin pour la poursuite de la participation des parlementaires à la promotion de la paix. Notant que les Israéliens avaient un profond désir de sécurité, il a souligné que les Palestiniens eux aussi avaient le droit de jouir de la sécurité. En conclusion, il a déclaré que l'Assemblée poursuivrait ses efforts visant à faire évoluer la situation, en s'inspirant de l'exemple de l'Afrique du Sud. Il a ajouté qu'en tant qu'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée continuerait de collaborer avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

73. **M. Tayseer Quba'a**, Vice-Président du Conseil national palestinien, a fait observer qu'en acceptant de se contenter de 22 % des terres de la Palestine historique, les Palestiniens avaient déjà fait plus de compromis qu'ils ne l'auraient jamais imaginé. Ils l'avaient fait parce qu'ils désiraient profondément la paix et en avaient assez des effusions de sang. Soulignant que les Palestiniens ne renonceraient jamais à la Cisjordanie, M. Quba'a a prié les participants israéliens de reconnaître qu'on ne gagnait rien à appliquer la loi de la jungle. À propos du Hezbollah et des attaques de roquettes depuis Gaza, il a dit qu'Israël devait admettre qu'aucune force supérieure ne pouvait désormais gagner une guerre en six jours, car n'importe qui était capable de construire des missiles. Regrettant qu'Israël ne veuille ni deux États ni un État,

il a averti que la situation favorable actuelle ne durerait pas indéfiniment, compte tenu en particulier des mesures prises pour judaïser Jérusalem. Constatant qu'en se retirant de Gaza, Israël avait transformé la bande en prison, il s'est interrogé sur les intentions israéliennes quant aux postes de contrôle, au mur de séparation, aux colonies et à la détention des législateurs en Cisjordanie. M. Quba'a a contesté l'idée d'une démarche équilibrée dans laquelle les opprimés seraient traités en oppresseurs et les torturés en tortureurs. Notant qu'alors que la police palestinienne en Cisjordanie ne portait pas d'arme, les colons étaient lourdement armés, il a appelé la communauté internationale, en particulier le Président Obama, à offrir une protection aux Palestiniens.

74. **M. Riyad Mansour**, Ambassadeur et Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a dit qu'au départ, l'idée avait été d'organiser une conférence avec les parlementaires afin de mettre en relief les aspects essentiels de l'occupation, notamment les faits nouveaux à Jérusalem imposés par le Gouvernement israélien. Il a considéré que la tenue d'une conférence sur Jérusalem pourrait aider la communauté internationale à assumer la responsabilité collective d'empêcher une détérioration de la situation dans la ville, qui risquait d'aboutir à une guerre de religion. Entre-temps, à la demande de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, la conférence avait été élargie pour englober toutes les questions relatives au statut permanent. M. Mansour a déclaré qu'il souhaitait œuvrer pour faire en sorte que les éminents dirigeants parlementaires de la Méditerranée redoublent d'efforts pour éviter une catastrophe à Jérusalem, qui risquait de faire exploser toute la région. Il se rappelait avoir été informé par des représentants de la vieille ville à Jérusalem qu'ils faisaient face à des incitations au banditisme et au commerce de drogues, qui rendaient la vie impossible aux résidents palestiniens. Il a dit que cela entraînait dans le cadre d'une tentative de judaïsation de Jérusalem qui consistait à pousser de nouvelles familles palestiniennes à quitter la ville. Tout en soulignant qu'il importait d'agir contre ce plan sophistiqué de nettoyage ethnique, il a souhaité que des mesures soient envisagées afin de permettre aux Palestiniens et à la communauté internationale de s'entraider pour éviter la catastrophe.

75. Réaffirmant l'aspiration des Palestiniens à un État composé de 22 % de la patrie initiale, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à une solution juste au problème des réfugiés, M. Mansour a appelé à la recherche d'un moyen collectif, responsable et pratique de réaliser cet objectif. Réaffirmant que toutes les questions avaient déjà été négociées, il a souligné qu'on avait besoin d'une volonté politique pour ouvrir la voie à une solution permanente. À cet égard, il a déclaré que les exposés présentés à la réunion seraient soigneusement analysés, et insisté sur la nécessité de mondialiser les efforts pour faire avancer le processus.

76. **M. Louis Galea**, Président du Parlement maltais, notant que de nombreux participants s'étaient inquiétés du fait que les efforts déployés pour sortir le processus de paix de sa paralysie avaient été vains, a souligné qu'il fallait garder espoir. Il a fait observer que comme les dirigeants n'étaient pas tout à fait libres d'agir en raison des contraintes imposées par les processus de diplomatie intergouvernementale, il importait de renforcer encore la diplomatie interparlementaire. M. Galea a appelé à l'adoption de mesures parlementaires novatrices afin de créer une approche participative plus solide et plus efficace qui rechercherait une alternative à la violence. Déclarant que l'occupation ne pouvait pas garantir la paix et que la terreur n'était pas un instrument de libération, il a insisté sur la nécessité de nourrir l'espoir qui était né avec la réorientation de la politique étrangère des États-Unis sous la présidence de M. Obama. Parallèlement, il a indiqué que l'évolution de la situation sur le terrain était essentielle à la création d'un climat propice à la

paix, soulignant l'importance du rôle des acteurs de la région méditerranéenne, qui étaient directement concernés par le conflit.

77. Le Président a remercié tous les participants de leur contribution à cette conférence extrêmement utile et intéressante.

Annexe I

Observations finales des organisateurs

1. La **Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne**, organisée par l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, s'est tenue à Qawra (Malte), les 12 et 13 février 2010.

2. Les objectifs de la réunion étaient de fournir une tribune pour l'échange de vue sur l'état actuel des efforts de paix et d'encourager les parties prenantes à mener un dialogue constructif sur la manière de créer un climat politique propice à la reprise des négociations de paix sur les questions relatives au statut permanent : les frontières, Jérusalem, les colonies, les réfugiés et l'eau. Les participants ont notamment examiné les mandats concernant toutes les questions relatives au statut permanent, y compris dans le cadre des initiatives de paix. Ils ont également étudié a) des modalités pour combler les fossés et renforcer la confiance entre les parties; b) des démarches internationales et régionales destinées à promouvoir une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien; c) la contribution des organisations parlementaires et interparlementaires au soutien de la paix entre Israéliens et Palestiniens et de la stabilité dans la région.

3. Les organisateurs ont jugé encourageant que les participants partagent tous l'idée selon laquelle parvenir à un règlement juste, durable et global de la question de Palestine, le cœur même du conflit israélo-palestinien, était absolument nécessaire pour que la paix et la stabilité s'installent au Moyen-Orient. Au cours de la réunion, les participants s'étaient déclarés profondément préoccupés par l'impasse actuelle et la stagnation des efforts de paix entre Israéliens et Palestiniens. Ils avaient réaffirmé leur plein appui à la relance du processus de paix sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid, y compris le principe de la terre contre la paix, de la Feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et des accords déjà conclus entre les parties israélienne et palestinienne. Les organisateurs se sont réjouis que les participants se soient déclarés fermement déterminés à mettre fin à l'occupation israélienne, qui avait démarré le 4 juin 1967, pour parvenir à une solution permanente reposant sur deux États, dans laquelle Israël et la Palestine vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité au sein de frontières mutuellement reconnues. Les participants avaient engagé les parties à reprendre sans délai des négociations sérieuses qui aboutiraient, dans un temps convenu, au règlement des questions relatives au statut permanent, à savoir les frontières, Jérusalem, les colonies, les réfugiés et l'eau.

4. Les organisateurs ont compris que les participants appelaient les parties à poursuivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des obligations prévues dans la Feuille de route. Ils avaient considéré le redéploiement israélien en 2005 depuis la bande de Gaza et d'autres parties nord de la Cisjordanie et le démantèlement des colonies qui y étaient construites comme un pas dans cette direction. À ce propos, de nombreux participants s'étaient accordés à demander de nouveau à Israël, Puissance occupante, de mettre fin immédiatement à toutes les activités de construction de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, y compris ce qu'il appelait « la croissance naturelle », et de démanteler tous les avant-postes conformément aux dispositions de la Feuille de route. Ils avaient reconnu les efforts déployés par l'Autorité palestinienne, avec un appui international, pour reconstruire, réformer et renforcer ses institutions, se félicitant en particulier du travail et des progrès accomplis en matière de sécurité. Ils avaient encouragé les parties à renforcer les mesures visant à promouvoir la confiance. À cet égard, les participants avaient souligné l'importance de la sécurité, de la protection et du

bien-être de tous les civils dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient et condamné tous les actes de violence, d'incursion militaire et de terreur contre les civils, quels qu'en soient les auteurs.

5. Les organisateurs ont souligné que les événements sur le terrain avaient joué un rôle décisif pour la création d'un climat propice à la reprise du dialogue politique et de négociations fructueuses. Ils ont réaffirmé que les colonies et le mur de séparation israéliens avaient été construits sur des terres palestiniennes occupées et que les démolitions de maisons et l'expulsion de résidents palestiniens étaient illégales au regard du droit international, faisaient obstacle à la paix et menaçaient de rendre impossible toute solution de deux États. Ils ont espéré que le gel de 10 mois déclaré par le Gouvernement israélien sur l'élargissement des colonies serait global, s'étendrait à Jérusalem-Est et se maintiendrait indéfiniment. Ils ont exprimé leur vive inquiétude face à l'augmentation du nombre d'actes de violence et de brutalité commis à l'encontre de civils palestiniens par les colons israéliens en Cisjordanie, à la destruction massive de biens et d'infrastructures palestiniens publics et privés et au déplacement de civils. Les organisateurs ont appuyé le refus ferme de la communauté internationale de reconnaître tous changements aux frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem-Est occupée, autres que ceux qui étaient convenus par les parties.

6. Les organisateurs ont constaté que les participants étaient profondément préoccupés par la situation à Jérusalem-Est. Les ordres de construction de colonies, de transfert de colons, de démolition de maisons, d'expulsion de résidents palestiniens et d'autres mesures adoptées par le Gouvernement israélien pour modifier le statut et le caractère de Jérusalem-Est occupée constituaient des violations du droit international et devaient être annulés. Les organisateurs ont souligné qu'un règlement négocié de la question de Jérusalem comme future capitale de deux États tenant compte des préoccupations politiques et religieuses de toutes les parties était une condition préalable à la réalisation d'une paix durable. Ce règlement devrait prévoir des garanties internationales pour assurer la liberté de religion et de conscience des habitants de la ville, ainsi qu'un accès permanent, libre et sans entrave aux lieux saints pour les Palestiniens et les peuples de toutes religions et nationalités. Les organisateurs ont réaffirmé l'intérêt légitime que la communauté internationale portait à la question de la ville de Jérusalem et à la protection de ses dimensions spirituelle, religieuse et culturelle uniques.

7. Une grande inquiétude a été exprimée par la plupart des participants à propos de la crise dans la bande de Gaza à cause du prolongement des fermetures et des restrictions sur les déplacements imposées par Israël, qui constituaient un blocus. Ces mesures représentaient une forme sévère de punition collective de l'ensemble de la population de Gaza. Les épreuves endurées par les Palestiniens à Gaza étaient exacerbées par l'opération militaire israélienne « Plomb durci », qui avait fait de nombreux morts et blessés, surtout parmi les civils palestiniens, causé beaucoup de dommages et la destruction de nombreuses maisons palestiniennes, d'infrastructures et d'institutions publiques, et le déplacement de civils. Les organisateurs ont demandé instamment à Israël d'ouvrir tous les points de passage à l'aide humanitaire, aux marchandises commerciales, y compris les matériaux de construction, et aux personnes, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

8. Les participants avaient appelé l'attention sur le sort tragique des réfugiés de Palestine, dont les conditions de vie difficiles et les souffrances s'étaient transmises de génération en génération tout au long des six dernières décennies. La vulnérabilité liée au statut de réfugié et les conditions terribles de leur exil appelaient une solution juste et viable fondée sur les principes du

droit international et sur les enseignements tirés d'exemples de règlement de conflits réussi dans d'autres parties du monde. Les organisateurs ont souscrit à l'idée que pour rendre justice aux réfugiés de Palestine et à l'ensemble des Palestiniens, il fallait aussi prévoir une indemnisation et un recours pour le mal qui leur était infligé pendant l'occupation. Ils se sont félicités du fait que les participants aient reconnu le rôle fondamental que jouait l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en fournissant les services essentiels aux réfugiés de Palestine. Ils ont loué le dévouement des membres du personnel de l'UNRWA tout au long des 60 ans d'existence de l'Office et les ont encouragés à poursuivre leur travail humanitaire et à contribuer au débat international sur la recherche d'une solution juste à la question des réfugiés de Palestine sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

9. Les organisateurs se sont félicités de l'accent mis sur la nécessité de parvenir à une solution équitable sur la question de l'eau. Il ont estimé que tout accord sur le statut permanent devrait respecter le droit international s'agissant du partage et de la répartition des ressources en eau souterraine et en eau de surface dans les régions israéliennes et palestiniennes, à savoir assurer une allocation équitable et raisonnable par habitant, éviter tout dommage considérable et veiller au respect de l'obligation consistant à prévenir son voisin avant d'entreprendre de grands projets susceptibles de réduire son allocation en eau. Les organisateurs ont réaffirmé qu'avec l'aide de la communauté internationale, les parties devraient appliquer des technologies modernes afin d'augmenter l'approvisionnement en eau et d'utiliser l'eau de manière plus efficace et plus économique en s'inspirant des principes du droit international.

10. Les organisateurs ont approuvé l'accent mis par les participants sur l'importance de la participation active de la communauté internationale, en particulier de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, du Quatuor, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique, pour la reprise et la poursuite constructive du processus de paix. Ils ont appelé les donateurs internationaux à continuer de soutenir généreusement les efforts palestiniens en matière de relèvement, de reconstruction, de développement économique et d'édification de l'État.

11. Les organisateurs se sont également félicités du fait que les participants à cette réunion accueillie par Malte, État membre de l'Union européenne, se soient dits satisfaits de la contribution tout à fait indispensable de l'Union européenne et, à titre individuel, de certains États européens, à la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient. À cet égard, ils ont jugé encourageant le fait que les participants se soient félicités de la déclaration du Conseil de l'Union en date du 8 décembre 2009. Sur cette base, les organisateurs ont encouragé les organes de décision de l'Union européenne à jouer un rôle plus actif dans divers aspects du processus politique, en plus de l'aide économique importante fournie par la Commission européenne.

12. Les organisateurs ont estimé que les parlements nationaux et les organisations interparlementaires avaient un rôle spécial à jouer dans la poursuite du processus politique israélo-palestinien. Des organisations comme l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, le Parlement européen, l'Union interparlementaire, l'Assemblée de l'Union Européenne Occidentale et l'Union interparlementaire arabe avaient œuvré pour faire respecter le droit international et promouvoir un dialogue politique efficace visant à régler toutes les questions relatives au statut permanent. Les organisateurs ont encouragé ces organisations interparlementaires à coopérer plus étroitement entre elles, avec les législateurs israéliens et palestiniens et avec l'Organisation des Nations Unies

et son Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien afin de soutenir l'avènement d'une paix globale, juste et durable dans la région, y compris un règlement pacifique de la question de Palestine. Dans ce contexte, les organisateurs ont pris note des recommandations et suggestions précieuses faites au cours de la réunion en faveur d'une participation accrue des parlementaires aux échelons national, régional et international aux efforts visant à régler la question de Palestine.

13. Les organisateurs de la réunion, à savoir l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, se sont réjouis de leur nouveau partenariat et se sont engagés à continuer de travailler ensemble, ainsi qu'individuellement, dans la perspective d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien.

14. Les organisateurs ont félicité Malte pour le rôle dynamique et constructif qu'elle avait joué dans la recherche d'une solution globale, juste et durable du conflit du Moyen-Orient et l'ont encouragée à poursuivre son action. Ils ont remercié le Gouvernement et le Parlement maltais d'avoir accueilli la réunion, ainsi que pour l'hospitalité qui leur avait été réservée.

Annexe II

Liste des participants

Experts

M. Samih Abid	Président du Comité de l'Organisation de libération de la Palestine chargé des négociations sur le territoire et les frontières Ancien Ministre des travaux publics et du logement de l'Autorité palestinienne Ramallah
M. Omar Al-Nahar	Directeur du Bureau de coordination des négociations Ministère jordanien des affaires étrangères Amman
M. Geoffrey Aronson	Directeur de la recherche et des publications Foundation for Middle East Peace Washington
M. Mohamed Barakeh	Membre de la Knesset Secrétaire général du parti Hadash Tel-Aviv
M. Yossi Beilin	Président de Beilink, Business Foreign Affairs Ancien membre de la Knesset Tel-Aviv
M. William Casey	Représentant de haut rang de la Nouvelle-Écosse Ancien membre du Parlement canadien Ottawa
M ^{me} Helena Cobban	Directrice exécutive Council for the National Interest Foundation Washington
M. Robert Dann	Chef, Affaires politiques régionales Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient Jérusalem
M. Sa'eb Erakat	Chef du Département des affaires relatives aux négociations de l'Organisation de libération de la Palestine Ramallah
M. Suleiman Ghneimat	Ancien membre du Parlement jordanien Vice-Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée Amman
M. Peter Gubser	Président (retraité) American Near East Refugee Aid (ANERA) Washington
M. Ibrahim Khraishi	Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève Genève
M. Michael Kingsley-Nyinah	Directeur du Bureau exécutif Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) Amman
M. Alon Liel	Professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem Jérusalem

M. Tayseer Quba'a	Vice-Président du Conseil national palestinien
M. Robert Rydberg	Chef du Département Moyen-Orient et Afrique du Nord Ministère suédois des affaires étrangères Stockholm
M. Ziyad Sabsabi	Vice-Président de la Commission des relations extérieures du Conseil de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie Moscou
M. George Vella	Membre du Parlement maltais Président de la Commission ad hoc sur les questions relatives au Moyen-Orient La Valette
M. Hesham Youssef	Chef de Cabinet du Secrétaire général de la Ligue des États arabes Le Caire

**Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**

M. Pedro Núñez Mosquera	Ambassadeur et Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies Chef de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
M. Saviour F. Borg	Ambassadeur et Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
M. Riyad Mansour	Ambassadeur et Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

M. Oscar Fernandez-Taranco	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques
----------------------------	---

**États Membres (de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée
parlementaire de la Méditerranée)**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chine, Chypre, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tunisie, Turquie et Uruguay

**États non membres ayant reçu une invitation permanente à participer
en tant qu'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée
générale et ayant une mission d'observation permanente au Siège
de l'Organisation**

Saint-Siège

**Entités ayant reçu une invitation permanente à participer
en tant qu'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée
générale et ayant une mission d'observation permanente au Siège
de l'Organisation**

Palestine

Organisations intergouvernementales

Conseil de coopération des États arabes du Golfe

Commission européenne – Bureau de liaison de la Ligue des États arabes (Malte)

Ligue des États arabes

Organisations interparlementaires

Union interparlementaire arabe

Parlement européen

Assemblée européenne de sécurité et de défense

Union européenne

Conseil consultatif maghrébin

Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire

Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique

Organes, institutions et organismes des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO)

Organisations de la société civile

All-Ukrainian Party of Peace and Unity

American Near East Refugee Aid (ANERA)

Association France-Palestine Solidarité

Badil Resource Centre for Palestinian Residency and Refugee Rights

Centre de développement des ONG

Council for the National Interest Foundation

EuroMed Movement (Malte)

Fondation de Malte

Foundation for Middle East Peace (FMEP)

Health, Development, Information and Policy Institute

International Association for Water Law (AIDE)

Islamic World Studies Centre, Malte

Palestinians without Frontiers

Upper Hudson Peace Action